



# Grisy-Suisnes

Informations Janvier 2018



Muriel Girault  
Adjointe chargée  
de la communication



Charlaïne Mesnil  
Agent chargée  
de la communication



Chères Grisysoliennes, chers Grisysoliens,

Puis-je encore dire Chers Grisysolien.ne.s ?

J'ai bien l'honneur de vous présenter, comme chaque année depuis 2002, soit quinze années à votre service, au nom du Conseil Municipal et des Employés Communaux de GRISY-SUISNES, mes meilleurs vœux de santé tout d'abord, et de prospérité, bonheur pour vous et tous vos proches pour cette nouvelle année 2018.

Nous avons poursuivi la traditionnelle cérémonie des vœux ouverte maintenant à la population, qui a eu lieu au centre culturel Notre Dame des Roses, avec une présentation des projets de votre équipe municipale.

Vous trouverez dans ce bulletin le détail de ce que j'ai présenté lors de ces vœux, accompagné par l'équipe, les collègues et Maires, et les Ediles bienvenus sur notre commune. Le diaporama réalisé pour illustrer mon discours est disponible sur le site de la commune.

Je remercie Muriel GIRAULT pour le travail qui a été concocté pour vous être agréable, d'autant qu'elle en a assumé une très grande part seule, ce qui toutefois ne lui fait pas peur !

La grisaille du temps ne nous arrête pas, et nous préparons de grands projets communaux tels qu'un nouveau restaurant scolaire, ainsi qu'un projet très ambitieux pour notre commune en terme de réalisation d'urbanisme ayant pour but un aménagement du centre-bourg, un « city-stade » pour les jeunes ou moins jeunes, un parcours de santé, une liaison douce entre GRISY et CORDON passant par SUISNES. Tout ceci ne verra pas le jour en 2018 mais tout sera lancé, et pour certaines réalisations terminées.

Je remercie l'équipe municipale d'élus qui consacre de nombreuses heures, et je le rappelle car vous ne le voyez pas forcément : quand nous réalisons une voirie, une construction, ou tout autre projet ce sont des centaines d'heures de travail préalable.

Je remercie également l'équipe municipale d'agents qui vous reçoit pour chacune de vos attentes, et qui se met souvent en quatre pour vous servir, ce pourquoi ils sont là bien entendu.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour 2018 !

Jean-Marc CHANUSSOT

Page 2

- **Edito**

Page 3/11

- **Conseils municipaux**

Page 12/13

- **Vœux du maire**

Page 14

- **Communauté de Communes**

Page 15/17

- **Finances**

Page 18/23

- **Urbanisme**

Page 24/27

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 28

- **Bâtiment - Travaux**

Page 29

- **Voirie**

Page 30/31

- **Sport - Associations sportives**

Page 32/40

- **Culture - Associations culturelles**

Page 41

- **C.C.A.S.**

Page 42/43

- **Comité des fêtes**

Page 45

- **Infos diverses**

Page 46

- **Calendrier des manifestations**

- **Etat civil**

Page 47

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :  
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr  
accueil@grisysuisnes.fr

WWW.grisysuisnes.fr

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax: 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : janvier 2018

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET  
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES

**NOUVEAUX HORAIRES  
D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

**MAIRIE DE GRISY-SUISNES**  
OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>FERME</b>	9 h 30 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
<b>FERME</b>	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	<b>FERME</b>	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	<b>FERME</b>
	ACCUEIL SOIR 18 h 30				

Mairie de Grisy-Suisnes - place de la Mairie - BP 1 - 77166 | 01 64 05 90 03 | Coordonnées, horaires | Nous écrire | Actualités



Accueil | Découvrir la ville | La Mairie | Vivre à Grisy-Suisnes | Education, enfance et jeunesse | Urbanisme | Environnement

**BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES**

[www.grisysuisnes.fr](http://www.grisysuisnes.fr)



Tony Gonzalez  
Directeur Général  
des Services



Marie Chanussot  
Agent chargée  
des Affaires Juridiques

### CONSEIL MUNICIPAL 12 SEPTEMBRE 2017

#### Présents :

Mme GIRAULT, Mme ORIOT, Mme MARTIN,  
Mme EMARRE et Mme ROLET  
M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL,  
M. COCHET, M. MASSIN, M. GALPIN  
et M. RAYNARD

#### Absent(s) excuse(s) :

Mme FERREIRA donne pouvoir à M. GALPIN  
Mme LANGLER donne pouvoir à M. COCHET  
M. LE NEDIC donne pouvoir à Mme ROLET

#### Absent(s) :

Mme CHAPPET, M. MUNOZ  
M. CARTON a été nommé secrétaire

Les procès-verbaux du 30 juin 2017 (20h30 et 21h00) ont été approuvés par le Conseil Municipal.

#### DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMMASSAGE SCOLAIRE DE BRIE-COMBS (SIRS) ET REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES SUR LA BASE DU COMPTE ADMINISTRATIF VOTE PAR LE SYNDICAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;  
VU l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1961 modifié ;  
VU les statuts adoptés par le Conseil Syndical en date du 18 novembre 1961 ;  
CONSIDERANT qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Brie-Combs (SIRS) à compter du 31 décembre 2016 ;  
PREND ACTE du vote du compte administratif de clôture par le syndicat sur la base du compte administratif 2016 ;  
ACCEPTE les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :

#### RESULTATS DE CLOTURE DU SYNDICAT DISSOUS :

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses	32 809,61 €
Recettes	17 186,30 €
Résultat de l'exercice	-15 623,31 €
Résultat antérieur	37 348,09 €
Résultat de clôture	21 724,78 €

##### INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	1 013,85 €
Résultat de l'exercice	+ 1 013,85 €
Résultat antérieur	- 1 013,85 €
Résultat de clôture	0,00 €

DECIDE que ces résultats seront répartis entre les collectivités membres, à parts égales, soit la somme de 4 344,956 € ;  
CHARGE M. le Comptable Public de cette opération ;  
DIT que l'actif restant (mobilier, matériel de bureau, dossiers, etc.) restera dans la commune de Solers, dernière commune ayant eu la Présidence et le siège du SIRS.  
DEMANDE à M. le Préfet de Seine-et-Marne, qu'il entérine ces décisions par un arrêté préfectoral.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 2018 : RUE CHRISTOPHE COCHET, RUE AIMEE VIBERT ET ULRICH BRUNNER

VU l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;  
CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;  
CONSIDERANT l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé par le SDESM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières ;

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public rue Christophe Cochet, rue Aimée Vibert et rue Ulrich Brunner ;  
DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de quatre mâts et quatre luminaires rue Christophe Cochet et remplacement de sept mâts et sept luminaires rues Aimée Vibert et Ulrich Brunner ;  
DIT que le montant des travaux est évalué d'après l'APS à 7 152,00 € TTC pour la rue Christophe Cochet et à 13 932,00 € TTC pour les rues Aimée Vibert et Ulrich Brunner ;  
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;  
AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux ;  
AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME ;  
AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### CREATION DE CINQ EMPLOIS PERMANENTS : 2 EMPLOIS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL (CAT C) ET 3 EMPLOIS D'ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAL (CAT C)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).  
CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 06/04/2017 ;  
CONSIDERANT la réorganisation des services et notamment des services périscolaire et administratif ;  
CONSIDERANT la nécessité de créer les postes correspondants aux nombres d'heures réelles réalisées ;

NOMBRE DE POSTES	POSTES CREEES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
1 poste	Adjoint administratif territorial	28 h 00
1 poste	Adjoint administratif territorial	35 h 00
1 poste	Adjoint d'animation territorial	13 h 20
1 poste	Adjoint d'animation territorial	20 h 20
1 poste	Adjoint d'animation territorial	21 h 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ;  
AUTORISE la création des cinq emplois permanents comme présentés ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades ci-dessus ;  
DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.  
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2017 de la commune, à l'unanimité, par délibération n°27/2017 en date du 06/04/2017.

La délibération n°49/2017 du 30/06/2017 permettait d'ajuster les crédits budgétaires afin de mandater le contrat de prestation d'acquisition et de maintenance des logiciels de mairie sur la période 2016/2017 ;

Le choix de gamme de logiciels de mairie se trouvant acté sur la période 2017/2018, le montant de la prestation a pu être déterminé en conséquence. Aussi, il est nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	020	020	Sans	Logiciel administratif JVS 2017/2018	- 6 000,00 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	20	2051	Sans	Logiciel administratif JVS 2017/2018	+ 6 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2017 ;  
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2017 de la commune, à l'unanimité, par délibération n°27/2017 en date du 06/04/2017.

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ayant la compétence « basse tension » pour les travaux d'enfouissement de

réseaux, la commune n'est pas propriétaire des équipements. Par conséquent, les dépenses budgétaires réalisées ne s'imputent pas au chapitre 21 mais au chapitre 20. Celles-ci concernent les travaux sur basse tension mais également de communication électronique.

Il est donc nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21534	SANS	SDESM - Erreur d'imputation budgétaire	- 35 600,00 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	20	2041511	SANS	SDESM - Erreur d'imputation budgétaire	+ 35 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote de transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2017 ;  
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR) : SUBSTITUTION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX »

M. le Maire de Grisy-Suisnes expose les dispositions du 1<sup>er</sup> de l'article 1609 nonies C du troisième alinéa du 4 de l'article 1609 quinquies BA du troisième alinéa du 5 de l'article 1609 quinquies C du Code général des impôts permettant à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » (CCBRC), sur délibérations concordantes de son organe délibérant et des conseils municipaux de ses communes membres, de se substituer à ses communes membres pour prendre à sa charge leur prélèvement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Il précise que cette substitution, sur délibération, des prélèvements au FNGIR exclut la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1 : elle ne concerne

pas, en effet, conformément à la loi, les fractions de FNGIR attribuées aux communes après une dissolution d'EPCI.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et rappelle que son application est subordonnée à une délibération concordante prise régulièrement par la CCBRC (délibération n°2017-10 du 12 janvier 2017).

VU la délibération n°2017-04 du 12 janvier 2017 prise par la CCBRC ;  
VU l'article 78 de la loi de finances n°2009-1673 du 30 décembre 2009 pour 2010 ;  
VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE que la CCBRC est substituée à la commune pour prendre en charge son prélèvement au FNGIR prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1.

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 22 h 00.

### CONSEIL MUNICIPAL 10 OCTOBRE 2017

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ORIOT, Mme MARTIN, Mme EMARRE et Mme ROLET  
M. CHANUSSOT, M. MOREL, M. COCHET, M. MASSIN, M. MUNOZ, M. LE NEDIC et M. RAYNARD

Absent(s) excuse(s) :

M. CARTON donne pouvoir à M. MOREL  
M. GALPIN donne pouvoir à M. MASSIN

Absent(s) :

Mme FERREIRA, Mme LANGLER  
Mme ORIOT a été nommée secrétaire

Le procès-verbal du 12 septembre 2017 a été approuvé par le Conseil Municipal.

### CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE AQUATIQUE « L'OREADE » : CRENEAUX DE PISCINE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE 2017-2018

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour signer une convention avec l'espace aquatique « L'OREADE ». Son exploitation est assurée par la société ESPACE RÉCRÉA (sis 4, avenue du Général de Gaulle 77170 Brie-Comte-Robert) via une délégation de service public signé avec la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie (CCOB).

# Compte rendu du 10 octobre 2017

La CCOB met son espace aquatique à disposition de l'école élémentaire de Grisy-Suisnes. La présente convention précise les modalités d'accès au centre aquatique « L'OREADE ».

Les créneaux réservés pour l'école élémentaire « Champs Fleuri » sont les suivants :

- les mardis et vendredis de 9h40 à 10h20 du 8 janvier au 16 février 2018 (CM1/CM2 + CM2) ;
- les jeudis de 14h35 à 15h15 du 5 mars au 16 juin 2018 (CE1/CE2 + CE2).

Le tarif est 100,00 € TTC pour une séance de 40 minutes. La présente convention est valable pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE des éléments qui viennent d'être exposés ; APPROUVE la convention de mise à disposition avec l'espace aquatique « L'OREADE » ; ACCEPTE le tarif exposé ci-dessus ; AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR REGISSANT LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (GARDERIE, CANTINE ET ETUDE)

Compte-tenu de l'arrêt des NAP depuis la rentrée 2017/2018, M. le Maire propose d'amender le règlement intérieur régissant les activités périscolaires de Grisy-Suisnes adopté en juin dernier.

Pour ce faire, M. le Maire donne lecture du règlement intérieur après mise à jour de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, RAPPORTE la délibération n°42/2017 du 6 juin 2017 relative à l'approbation d'un nouveau règlement intérieur régissant les activités périscolaires (garderie, cantine, étude et NAP) ; APPROUVE les termes du règlement exposé ; PRECISE que ce nouveau règlement sera applicable à compter du certifié exécutoire ; DIT que le règlement intérieur des activités périscolaire de la ville de Grisy-Suisnes sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## DEMANDE DE SUBVENTION (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CABANISATION

CONSIDERANT la réunion du 11 mai 2017 relative à la lutte contre la « cabanisation » et la demande de M. de Maistre, Secrétaire Général de la Préfecture, de procéder à l'enfouissement des réseaux le long de la RD319 afin d'empêcher l'installation et le raccordement électrique de gens du voyage sur la commune de Grisy-Suisnes ;

VU le courrier du 30 mai 2017 adressé à l'attention de Mme la Préfète de Seine-et-Marne afin que celle-ci autorise la commune de Grisy-Suisnes à démarrer les travaux avant la complétude de son dossier de subvention ;

CONSIDERANT la convention approuvée le 29 juin 2017 par la commune de Grisy-Suisnes et le Syndicat Interdépartemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ayant pour objet l'enfouissement des réseaux basse tension et communications électroniques sur la RD319 ; VU l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le budget communal ;

Le montant prévisionnel (selon l'avant-projet sommaire) pour ces travaux est le suivant :

### Réseau basse tension :

Montant total en € HT..... 144 347,00 €

### Réseau communications électroniques :

Montant total en € HT..... 78 851,20 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

### Réseau basse tension (en € HT) :

1/ SDESM (80% des 144 347,00 €)....115 477,60 €

2/ Commune de Grisy-Suisnes

(20% des 144 347,00 €)..... 28 869,40 €

### Réseau communications électroniques (en € HT) :

1/ Commune de Grisy-Suisnes

(60% des 78 851,20 €) 47 310,72 €

2/ Préfecture (40% des 78 851,20 €) 31 540,48 €

Ce plan de financement ne tient pas compte d'éventuelles dégradations (travaux supplémentaires) occasionnées pendant les travaux par les populations concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble de l'opération présentée ci-dessus ainsi que son plan de financement ;

•DÉCIDE d'inscrire au budget de la commune le montant de l'opération ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accusé de réception du caractère complet du dossier « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 », ou accord express de Mme la Préfète ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## ACQUISITION DE PARCELLE CADASTREE B1661

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

CONSIDERANT l'accord sur la cession de parcelle de M. et Mme LAGAISE Jean-Luc, désignée B1661 et constituant une emprise de terrain sur la ruelle de Chérelles ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de reprendre en propriété cette parcelle qui constitue une surface de 14 m<sup>2</sup> de voirie et de les incorporer dans le domaine public ;

CONSIDERANT que les délibérations concernant le classement ou déclassement des voies sont dispensées d'enquête public préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

CONSIDERANT que le classement de la voirie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte ;

CONSIDERANT la proposition de M. le Maire d'acquérir cette parcelle pour 1 euro symbolique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée B1661, appartenant à M. et Mme LAGAISE Jean-Luc domiciliés 6, ruelle de Chérelles 77166 Grisy-Suisnes ;

DECIDE de classer, après acquisition, lesdites parcelles dans le domaine public communal ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;

DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 1 euro.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## ACQUISITION DE PARCELLE CADASTREE B1762

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

CONSIDERANT l'accord sur la cession de parcelle des consorts MASSIN désignée B1762 et constituant une emprise de terrain sur rue de la Libération ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de reprendre en propriété cette parcelle qui constitue une surface de 63 m<sup>2</sup> de voirie et de l'incorporer dans le domaine public ;

CONSIDERANT que les délibérations concernant le classement ou déclassement des voies sont dispensées d'enquête public préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

CONSIDERANT que le classement de la voirie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte ;

CONSIDERANT la proposition de M. le Maire d'acquérir cette parcelle pour 1 euro symbolique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée B1762 sise 42, rue de la Libération, appartenant aux consorts MASSIN ;

DECIDE de classer, après acquisition, lesdites

parcelles dans le domaine public communal ;  
 AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;  
 DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 1 euro.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES C362 ET C363

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
 VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), et notamment son article L 1111-1 ;  
 CONSIDERANT l'accord sur la cession de parcelles des consorts GERVAIS désignées C362 et C363 et constituant une emprise de terrain aux abords de « allée du Cimetière » ;  
 CONSIDERANT l'acquisition de ces parcelles liée au projet de création de places de stationnements pour le cimetière communal et le Centre Culturel.  
 CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de reprendre en propriété ces parcelles qui constituent une surface totale de 844 m<sup>2</sup>, soit la parcelle C362 d'une surface de 99 m<sup>2</sup> et la parcelle C363 d'une surface de 745 m<sup>2</sup>.

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une négociation d'acquisition a permis d'aboutir à une proposition d'achat au prix de 12,50 € le m<sup>2</sup> soit un total de 10 550,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 DECIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C362 et C363 sises « L'orme au Loup », appartenant aux consorts GERVAIS ;  
 AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;  
 DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 10 550,00 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B1421 (TROUET)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

(CGCT) ;  
 VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), et notamment son article L 1111-1 ;  
 CONSIDERANT l'accord sur la cession d'une partie (695 m<sup>2</sup>) de la parcelle des consorts TROUET désignée B1421 et constituant une emprise de terrain entre l'école maternelle et la résidence Omer Jouas ;  
 CONSIDERANT que l'acquisition de ces 695 m<sup>2</sup> (cf. projet de cession annexé à la présente délibération) est indispensable dans le cadre de l'aménagement des abords du prochain restaurant scolaire ;  
 CONSIDERANT que cette délibération est nécessaire à la signature d'un compromis de vente entre les parties ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une négociation d'acquisition a permis d'aboutir à une proposition d'achat au prix de 10,00 € le m<sup>2</sup> soit un total de 6 950,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 DECIDE d'acquérir à l'amiable 695 m<sup>2</sup> de la parcelle B1421 (cf. projet de cession annexé à la présente délibération), appartenant aux consorts TROUET ;  
 AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;  
 DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 6 950,00 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### INTEGRATION DE RESULTAT : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT VERS BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
 VU la délibération n°65/2016 du conseil municipal du 8 novembre 2016 adoptant les statuts de la Communauté de Communes « Brie Rivières et Châteaux » ;  
 VU la délibération n°32/2017 du conseil municipal du 2 mai 2017 décidant la dissolution du budget annexe assainissement au 31/12/2016 ;  
 CONSIDERANT que depuis le 1er janvier 2017, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de Communes « Brie Rivières et Châteaux » ;

CONSIDERANT les résultats de clôture du budget annexe assainissement de la ville adoptés lors du vote du compte administratif 2016 le 6 avril 2017 conforme au compte de gestion par délibération, soit :

- en investissement : 424 885,51 €
- et en fonctionnement : 86 650,40 €.

CONSIDERANT que les conditions d'intégration des résultats du budget annexe assainissement vers le budget principal doivent faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :  
 • R001 : affectation de 424 885,51 € d'excédent d'investissement au budget principal 2017 ;  
 • R002 : affectation de 86 650,40 € d'excédent de fonctionnement au budget principal 2017.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### BUDGET PRINCIPAL INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°6

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
 VU la délibération n°32/2017 du conseil municipal du 2 mai 2017 décidant la dissolution du budget annexe assainissement au 31/12/2016 ;  
 VU la délibération n°68/2017 du conseil municipal du 10 octobre 2017 décidant l'intégration des résultats du budget annexe assainissement vers le budget principal ;  
 CONSIDERANT les résultats de clôture du budget annexe assainissement de la ville adoptés lors du vote du compte administratif 2016 le 6 avril 2017 conforme au compte de gestion par délibération, soit :

- en investissement : 424 885,51 €
- et en fonctionnement 86 650,40 €.

Il est donc nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

CHAPITRE à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	I	001	/	OPFI	Intégration du résultat d'investissement	+ 424 885.51 €
R	F	002	/	OPFI	Intégration du résultat de fonctionnement	+ 86 650.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 DECIDE de procéder au vote d'ouverture de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2017 ;  
 AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### VALIDATION DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT UNIQUE : DEBLOCAGE DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP)

Le Fonds National de Prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la démarche ;  
 CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin

d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique, qu'elle doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre (conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail) ;

Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention ;

# Compte rendu du 26 octobre 2017

VU l'avis favorable du Comité Technique (CT), constitué auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, rendu en séance du 26 avril 2017 ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Document Unique afin de poursuivre la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexé à la présente délibération ;

S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation, à en assurer le suivi et à procéder à une réévaluation régulière ;

AUTORISE M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2017 : ASSOCIATION COMMUNALE « GRISY-SUISNES AU GRE DES ROSES »

L'association communale « Grisy-Suisnes au gré des roses » a été contactée par l'équipe du Parc Floral de Paris afin de participer à la manifestation des 23 et 24 septembre 2017 sur le thème « voyage autour du monde de Louis-Antoine de Bougainville ».

L'association s'est engagée dans cette manifestation et sollicite une subvention exceptionnelle de 500,00 € afin de couvrir une partie de ces frais imprévus dans son budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE une participation de la Mairie pour un montant forfaitaire de 200,00 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention ;  
PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## DELIBERATION DE RETRAIT DE DELIBERATION D'APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) N°48/2017 ET POURSUITE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

M. le Maire informe les membres du Conseil que Mme la Préfète de Seine-et-Marne a adressé une lettre d'observation à la commune au titre du contrôle de légalité, demandant le retrait de la délibération approuvant la modification du PLU.

Les observations mentionnées par Mme la Préfète imposent de reprendre la procédure de modification du PLU, afin, tout d'abord, de notifier le dossier aux

personnes publiques associées. D'autre part, il s'agira notamment de retravailler les justifications apportées en faveur de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU, en compatibilité avec le Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF).

Aussi, il convient de retirer la délibération n°48/2017 prise en date du 30 juin 2017 approuvant la modification n°3 du PLU de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le retrait de la délibération n°48/2017 d'approbation de la modification n°3 du PLU en date du 30 juin 2017 et demande à M. le Maire de faire les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure de modification du PLU en cours, dans l'optique de l'approuver à nouveau dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 22 h 00.

## CONSEIL MUNICIPAL 26 OCTOBRE 2017

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ORIOT, Mme MARTIN, Mme EMARRE et Mme ROLET  
M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. COCHET, M. MASSIN, M. GALPIN, M. LE NEDIC et M. RAYNARD

Absent(s) excuse(s) :

M. MOREL donne pouvoir à M. CARTON

Absent(s) :

M. MUNOZ, Mme FERREIRA, Mme LANGLER.

Mme GIRAULT a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

## ACTUALISATION DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) 2018

M. le Maire expose qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie communale. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2334-1 à L2334-23 ;

VU l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

VU les décrets n°64 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales ;

VU le décret n°76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au

classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

VU le Code de la voirie routière (et notamment ses articles L.141-1 à L.141-12) déterminant le droit applicable à la voirie communale ;

CONSIDERANT que la longueur retenue au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au 1<sup>er</sup> janvier 2016 était de 18,580 km.

CONSIDERANT que l'actualisation de la voirie classée dans le domaine public n'a pas été effectuée depuis plusieurs dizaines d'années ;

CONSIDERANT le recensement effectué par le service technique de la commune et par un géomètre mandaté spécifiquement pour cette mission ;

CONSIDERANT le tableau de classement de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que le linéaire réel au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 24,732 km, soit 6,152 km de différence ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• ARRÊTE le linéaire de la voirie communale à 24,732 km ;

• AUTORISE M. le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF 2018 ;

• AUTORISE M. le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 21 h 00.

## CONSEIL MUNICIPAL 5 DECEMBRE 2017

Présents :

Mme ORIOT, Mme EMARRE, Mme ROLET et Mme FERREIRA

M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET, M. MASSIN et M. MUNOZ

Absent(s) excuse(s) :

Mme GIRAULT donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Mme MARTIN donne pouvoir à Mme ORIOT

M. GALPIN donne pouvoir à M. CARTON

M. LE NEDIC donne pouvoir à Mme ROLET

M. RAYNARD donne pouvoir à Mme EMARRE

Absent(s) :

Mme LANGLER

M. CARTON a été nommé secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

## ACQUISITION A L'AMIABLE DE LA PARCELLE D 613 (ZONE NATURELLE)

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de vente d'un terrain en zone naturelle, espace boisé classé en bordure de l'Yerres.

Cette parcelle est vendue par l'association

« Les petits frères des pauvres ». La surface de cette parcelle est de 195 m<sup>2</sup>. Le prix d'achat par la commune, serait de 195,00 € soit 1,00 € le m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent les frais de notaire.

L'acquisition de cette parcelle est motivée par l'objectif de préserver et conserver la qualité des zones naturelles de la commune.

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ; VU l'inscription au budget du montant nécessaire à cette acquisition ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisition immobilières poursuivies par les collectivités publiques, et portant l'obligation de consultation des domaines à 180 000,00 € ;

CONSIDERANT l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée D 613 ;

AUTORISE M. le maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ladite parcelle ;

DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 195,00 € ;

DIT que les crédits pour cette acquisition sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE C 692

M. le Maire informe que l'association « Les petits frères des pauvres », propose à la commune l'acquisition d'une parcelle située à proximité du centre-ville. Cette vente est proposée au prix de 1,00 € le m<sup>2</sup>. L'acquisition du bien précité permettrait la création de places de stationnement.

M. le Maire indique que la parcelle C 692, d'une surface de 3 243 m<sup>2</sup>, est un terrain nu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

CONSIDERANT que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément au 2ème article L. 1311-10 du CGCT ;

CONSIDERANT la proposition de l'association « Les petits frères des pauvres » de vendre la parcelle C692, au prix de 1,00 € le m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT l'intérêt communal attaché à cette acquisition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C 692 ;

AUTORISE M. le maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ladite parcelle ;

DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 3 243,00 € ;

DIT que les crédits pour cette acquisition sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### ACQUISITION A L'AMIABLE DES PARCELLES C 470, D 22 ET D 534 (ZONE NATURELLE)

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de vente de terrains en zone naturelle. Ces parcelles sont vendues par FRANCE DOMAINE 44 - Pôle de gestion des Patrimoines Privés. La surface de ces terrains représente 984 m<sup>2</sup>. Le prix d'achat par la commune, serait de 984 euros soit 1,00 € le m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent les frais relatifs à la rédaction des actes administratifs. Descriptif des parcelles :

- Parcelle C 470 sise Le Verdun d'une contenance de 381 m<sup>2</sup>, en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et comprise dans le périmètre régional d'intervention foncière ;

- Parcelle D 22 sise Le Bas de Verdun d'une contenance de 160 m<sup>2</sup>, en zone Naturelle du PLU, et comprise dans le périmètre d'exercice du droit de préemption de la commune au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS), par délégation du Département ;

- Parcelle D 534 sise Bas du Clos Poulain d'une contenance de 443 m<sup>2</sup>, en zone naturelle du PLU, et comprise dans le périmètre d'exercice du droit de préemption de la commune au titre des Espaces Naturels Sensibles, par délégation du Département.

L'acquisition de ces parcelles est motivée par l'objectif de préserver et conserver la qualité des zones naturelles de la commune.

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisition immobilières poursuivies par les collectivités publiques, et portant l'obligation de consultation des domaines à 180 000,00 € ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C 470, D 22 et D 534 ;

AUTORISE M. le maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains ;

DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 984,00 € ;

DIT que les crédits pour cette acquisition sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### DELIBERATION JUSTIFIANT L'OUVERTURE A L'URBANISATION DES ZONES 2AU « GALLIENI » ET « VILLEMALIN »

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.153.38 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 2 mars 2010 via la délibération n°13/2010 ;

VU l'arrêté n° 76-2016 de M. le Maire en date du 12 octobre 2016 engageant la procédure de modification ;

VU le dossier joint justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU « Gallieni » et « Villemalain » au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ; CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU au lieu-dit « Villemalain » et « Gallieni » à vocation d'habitat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

CONSTATE que l'ouverture à l'urbanisation de ces zones est utile au regard :

- des besoins en termes d'accueil de nouvelles population afin d'éviter la fermeture de classes dans les écoles ;

- de la nécessité d'assurer une diversité de l'habitat ;

- de la faisabilité des projets ;

comme en atteste le dossier annexé à la présente délibération.

Ont voté POUR (14) : Mme ORIOT, Mme EMARRE, Mme ROLET, Mme FERREIRA, Mme MARTIN, Mme GIRAULT, M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET, M. MASSIN, M. GALPIN, M. LE NEDIC et M. RAYNARD.

A voté CONTRE (1) : M. MUNOZ.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UNE PORTION DES CHEMINS DITS RURAUX DITS DE « LA FOLIE » ET « LATERAL »

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 161-1 à L.161-13 et R.161-25 à R.161-27 ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

CONSIDERANT que les chemins ruraux n° 23, dit « de la Folie » et celui dit « Latéral » ne sont plus utilisés par le public. À ce jour, aucune circulation n'est possible du fait de leur encombrement. Ces chemins ruraux sont non entretenus depuis plusieurs années ;

CONSIDERANT la demande faite par le Département d'acquérir des portions desdits chemins ruraux, pour permettre la sauvegarde d'un ouvrage d'art dénommé « Pont de la Folie », dans le cadre de la gestion du Chemin des Roses, au titre de sa politique de protection des espaces naturels sensibles ;

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

CONSIDERANT, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du

# Compte rendu du 5 décembre 2017

Code de la voirie routière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation de ces portions de chemins ruraux ;

DECIDE de lancer la procédure d'aliénation d'une portion des chemins ruraux « La Folie » et « Latéral » prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime, en vue de leur cession au Département ;

DEMANDE à M. le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## RETROCESSION DE LA RUE GEORGES BOUCREUX AU PROFIT DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle aux membres présents que la société GIL MANAGEMENT a déposé le 12 avril 2011 un permis d'aménager, référencé PA 0772171100003, accepté le 22 juin 2011.

VU la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 31 juillet 2017 ;  
VU la délibération n°50/2012 prise lors du Conseil

Municipal du 3 juillet 2012 approuvant la convention de rétrocession dans le domaine communal des équipements et ouvrages communs au lotissement « rue Georges Boucreux » ;

VU le dossier des ouvrages exécutés reçu en Mairie le 19 octobre 2017 ;

CONSIDERANT que tous les travaux ont été réalisés et la réception des travaux actée le 31 juillet 2017 ;  
CONSIDERANT qu'aucun défaut de réalisation n'a été constaté, tant sur les réseaux enterrés qu'aériens ;

Les parcelles concernées par cette rétrocession sont cadastrées de façon suivante :

Section	N°	Propriétaire	Superficie à transférer
B	1658	SCI Domaines des Roses	267 m <sup>2</sup>
B	1655	SCI Domaines des Roses	112 m <sup>2</sup>
B	1637	SCI Domaines des Roses	140 m <sup>2</sup>
B	1631	SCI Domaines des Roses	482 m <sup>2</sup>

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement Rue Georges Boucreux, dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles n° 1631, 1637, 1655, 1658, section B ;  
AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotisse-

ment sis rue Georges Boucreux ;  
DIT que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la SCI Domaines des Roses ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS :  
UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
TERRITORIAL ET UN POSTE D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>EME</sup> CLASSE**  
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier

1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 12/09/2017 ;  
CONSIDERANT la réorganisation du service administratif et le grade actuel des agents recrutés ;

NOMBRE DE POSTES	POSTES CREEES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
1 poste	Adjoint administratif territorial	20 h 00
1 poste	Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 h 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ;  
AUTORISE la création de deux emplois permanents comme présenté ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades ci-dessus ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au

budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°7

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT la convention relative à l'enfouissement des réseaux « basse tension » et « communications électroniques » le long de la RD 319 signée entre le Syndicat Départemental des

Energies de Seine-et-Marne (SDESM) et la Mairie de Grisy-Suisnes ;

CONSIDERANT les montants de travaux communiqués par le SDESM estimés comme suit :

- Réseau basse tension (participation communale) : 34 644,00 € TTC

- Réseau de communications électroniques : 98 564,00 € TTC

Il est donc nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	23	2313	SANS	SDESM - enfouissement réseaux rd319	- 57 900,00 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	20	2041511	SANS	SDESM - enfouissement réseaux rd319	+ 57 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de procéder au vote d'ouverture de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2017 ; AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### DELIBERATION PREALABLE A LA VENTE DE GRE A GRE DE LA PARCELLE B 1492

Aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Au-delà de cette clause générale de compétence, l'article L.2241-1 du CGCT précise que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

CONSIDERANT qu'aucune opération immobilière ne peut être engagée sans une décision préalable du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que le terme « vente » s'entend ici par « vente de la parcelle B1492 » sise « rue Sadi Carnot » ;

CONSIDERANT la proposition de M. le Maire pour une vente de gré à gré ;

CONSIDERANT que les conditions et caractéristiques essentielles de cette vente seront définies ultérieurement par une nouvelle délibération ;

CONSIDERANT que la commune n'a aucun projet sur cette parcelle de 172 m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment le réaménagement de placette à l'angle des rues Sadi Carnot, Libération et Mme Hégot ;

CONSIDERANT que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à sa vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la vente de gré à gré du bien immobilier cadastré B 1492 situé « rue Sadi Carnot » ;

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce bien immobilier dans les conditions prévues par l'article L2241-6 du CGCT ;

CHARGE M. le Maire de faire dresser par un expert les plans et devis estimatifs desdits immeubles et d'établir le cahier des charges de la vente.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), institué par la loi du 31 mai 1990 modifiée, est destiné à accorder des aides financières aux personnes ayant des difficultés pour accéder à un logement locatif décent ou qui, locataires, se trouvent dans l'impossibilité d'assurer leurs obligations.

Le FSL permet, aussi, la mise en place de mesures d'accompagnement social liées au logement des familles. La loi relative aux libertés et responsabilités

locales du 13 août 2004 a élargi les missions du FSL au paiement des factures d'eau, d'énergie, de téléphone des personnes en difficulté et a transféré la gestion de ce fonds au Département.

Lors de sa séance du 24 mars 2017, l'assemblée départementale a décidé de réviser les conditions d'attribution de garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux. L'adhésion au FSL de la commune d'implantation des logements sociaux, dès lors que sa population dépasse les 1 500 habitants, est désormais un critère de recevabilité de la demande de garantie d'emprunt. La contribution est fixée à 0,30 € par habitant depuis 2013.

Le financement du FSL est en grande partie assuré par le Département (3 600 000,00 € au titre de l'année 2017). Néanmoins, l'équilibre du budget du FSL dépend également de la contribution des collectivités territoriales. A ce titre, le Département sollicite la commune de Grisy-Suisnes afin de permettre de pérenniser

Afin de pérenniser ce dispositif financier, le Département demande, pour l'exercice 2017, de voter une participation volontaire de 0,30 € par habitant, soit 738,00 € pour la ville de Grisy-Suisnes qui compte au dernier recensement 2 459 habitants.

Cette participation sera à verser au gestionnaire du FSL à savoir l'association INITIATIVES 77, sis 49-51 avenue Thiers 77000 Melun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le principe de cette participation ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes ou documents relatifs à cette opération ;

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) AUPRES DE LA REGION EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet de construction d'un restaurant scolaire, d'une voirie d'accès au restaurant scolaire et à l'école, et des abords, et précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) comprenant deux opérations ; ceci en complément de la demande faite auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :

• Opération 1 : construction d'un restaurant scolaire ;

• Opération 2 : voirie d'accès au restaurant scolaire et à l'école, et abords.

Le montant total prévisionnel de ces opérations est le suivant :

Opération n° 1 :	1 422 688,63 €
Opération n° 2 :	501 577,96 €

Montant HT :	1 924 266,59 €
TVA à 20 % :	384 853,32 €
Total TTC :	2 309 119,91 €

Le montant total retenu par la Région dans le cadre du CAR est le suivant :

<u>Opération n° 1</u> :	1 422 688,63 €
<u>Opération n° 2</u> :	501 577,96 €

Montant HT :	1 924 266,59 €
--------------	----------------

Le financement de ces opérations serait le suivant :

**Hypothèse 1 - Tenant compte du Contrat d'Aménagement régional (CAR) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sollicitée pour la construction du restaurant scolaire.**

**Région** : Contrat d'Aménagement Régional  
Opération N°1, subvention régionale à 50% d'un montant retenu à hauteur de 1 422 688,63 €, à solliciter..... 711 344,32 €  
Opération N°2, subvention régionale à 50% d'un montant retenu à hauteur de 501 577,96 €, à solliciter..... 250 788,98 €  
 Sous total subventions CAR : ..... 962 133,30 €

**Etat** : Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR)

Opération N°1 : DETR/A2, Restauration scolaire, à solliciter..... 55 000,00 €  
 Sous total subventions d'Etat : ..... 55 000,00 €

**Total subventions** : ..... 1 017 133,30 €

**Conclusion :**

Subventions : ..... 1 017 133,30 €

Reste à charge communale : 907 133,29 €  
 TVA à 20% : 384 853,32 €  
 Soit un reste à charge y compris TVA de : ..... 1 291 986,61 €

Dont :

- Autofinancement :	0,00 €
- Emprunt :	907 133,29 €

**Hypothèse 2 - Tenant compte du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) seul**

**Région** : Contrat d'Aménagement Régional  
Opération N°1, subvention régionale à 50% d'un montant retenu à hauteur de 1 422 688,63 €, à solliciter ..... 711 344,32 €  
Opération N°2, subvention régionale à 50% d'un montant retenu à hauteur de 501 577,96 €, à solliciter ..... 250 788,98 €  
 Sous total subventions CAR : ..... 962 133,30 €

**Conclusion :**

Subventions : 962 133,30 €

Reste à charge communale : 962 133,29 €  
 TVA à 20% : 384 853,32 €  
 Soit un reste à charge y compris TVA de : ..... 1 346 986,61 €

Dont :

- Autofinancement :	0,00 €
- Emprunt :	962 133,30 €

# Compte rendu du 5 décembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 1 924 266,59 € HT soit 2 309 119,91 € TTC ;

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération ;
- sur le plan de financement annexé ;
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur ;
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat ;
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional ;
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération ;
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

SOLLICITE Mme la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'attribution d'une subvention de 962 133,30 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional (CAR).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA « DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » (DSIL) 2018 AUPRES DE L'ETAT EN VUE DE LA CONSTRUCTION

### D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet concernant la construction d'un restaurant scolaire, de ses abords et de sa voie d'accès. Il rappelle qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien d'Investissement Local (DSIL) 2018.

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Montant HT : .....1 924 266,59 €  
TVA 20 % : ..... 384 853,32 €  
Total TTC : ..... 2 309 119,91 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

Etat :

Dotation de Soutien à l'Investissement Local  
1 539 413,27 €

Total Subvention : ..... 1 539 413,27 €  
Reste à charge de la commune : .....384 853,32 €

Montant HT restant à charge : .....384 853,32 €  
TVA 20 % à provisionner : .....384 853,32 €  
Total TTC à charge de la commune : .....769 706,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 1 924 266,59 € HT soit 2 309 119,91 € TTC ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ; S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans ;

MANDATE M. le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'état ;

MANDATE M. le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA « DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 AUPRES DE L'ETAT EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet concernant la construction d'un restaurant scolaire, de ses abords et de sa voie d'accès. Il rappelle qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 pour la construction du restaurant scolaire.

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Montant HT : ..... 1 422 688,63 €  
TVA 20 % : ..... 284 537,73 €  
Total TTC : ..... 1 707 226,36 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

Région : Contrat d'Aménagement Régional (CAR), 50% d'un montant retenu par la Région de 1 422 688,63 € HT, à solliciter : ..... 711 344,32 €

Etat : DETR 2018, Catégorie A/2, restaurant scolaire, taux de 20% à 50% d'un montant plafond de 110 000,00 € HT, sollicité à : ..... 55 000,00 €

Total Subvention : ..... 766 344,32 €

Montant HT restant à charge : ..... 656 344,31 €  
TVA 20 % à provisionner : ..... 284 537,73 €  
Total TTC à charge de la commune : 940 882,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 1 422 688,63 € HT soit 1 707 226,36 € TTC ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans ;

MANDATE M. le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de l'état ;

MANDATE M. le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## DELIBERATION APPROUVANT LE RAPPORT DE LA CLETC

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214 1 et suivants de ce Code ;

VU les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2016 créant la Communauté de communes ;

VU les statuts de la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » (CCBRC) ;

VU le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 30 novembre 2017 ;

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

• Article 1<sup>er</sup> : le conseil municipal approuve le présent rapport de la CLETC de la Communauté du 30 novembre 2017 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (méthode de droit commun).

• Article 2 : le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 23 h 00.



# Vœux du Maire

## Janvier 2018



*Madame la Députée,  
Madame la Conseillère Départementale représentant Monsieur le Président,  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières  
et Châteaux,  
Mesdames et Messieurs les Maires, vice-Présidents, Elus, chers collègues,  
Mesdames et messieurs les employés municipaux, représentants de l'Etat,  
Présidents d'associations, commerçants et artisans  
Mesdames, messieurs,*

*Je vous remercie tout d'abord très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation, et un merci particulier à nos élus intercommunaux, départementaux et nationaux qui ont fait le choix d'être parmi nous.*

*En janvier 2017, nous vous avons présenté en images notre bilan de mi-mandat et toutes les réalisations dans les différents domaines dont nous avons la charge.*

*Cette année, nous avons choisi de mettre l'accent sur les projets les plus importants que nous souhaiterions réaliser dans les deux années à venir.*

*Les premiers projets sont des projets d'urbanisation.*

*Notre PLU, approuvé en 2010, prévoyait plusieurs zones, dénommées 2AU, pour ouverture à la construction. Ces zones peinent à s'ouvrir et nous en constatons maintenant les conséquences avec une baisse de la population générale ainsi qu'une baisse des effectifs dans nos écoles qui risquent de conduire à des fermetures de classe. L'appétit démesuré de certains propriétaires et le raisonnement de certains derniers arrivés qui consiste à décréter « après mon installation, plus de construction » ne nous a pas facilité la tâche.*

*Les constructions récentes ne sont pas « démesurées » et ne suffisent même pas à assurer l'équilibre démographique, suite aux décès naturels.*

*Nous allons donc poursuivre nos projets d'urbanisation :*

- Lotissement Villemain
- Lotissement Gallieni
- Lotissement l'Orme au Loup
- La Réhabilitation du centre-Bourg avec l'installation de commerces et d'autres projets comme un centre médical ou des appartements. Ce projet d'envergure a commencé par l'achat d'une parcelle de 2000 m<sup>2</sup> donnant sur la place communale, achat financé par la vente d'un bien qui ne rapportait rien à la commune.

*Nous espérons que ces futures réalisations vont nous amener de nouvelles familles qui rajeuniront la population. Notre restaurant scolaire étant déjà sous-dimensionné par rapport aux 200 enfants le fréquentant quotidiennement et nous obligeant à répartir les enfants en 3 services sur le temps imparti, nous avons commencé les phases d'études pour la construction d'une nouvelle cantine de 400 m<sup>2</sup> qui pourra être modulable, polyvalente et servir aussi de salle des fêtes. Nous espérons une ouverture dès septembre 2019.*

*Au niveau voirie, nous sommes en cours d'aménagement du carrefour Sadi Carnot, carrefour redouté par les conducteurs et les conducteurs de bus en particulier. De gros travaux de démolition et d'aménagement de la chaussée et des trottoirs et autres zones de stationnement permettront une sécurisation du secteur pour tous les usagers.*

*Autre projet d'importance, la réhabilitation de la Grange le Roy. Ce site de 70 ha, le long de la RD 471, est actuellement une friche aux sols dégradés et au château délabré. Le projet, porté par la SAFER, porte une double ambition :*

- Le remblaiement d'une partie du site par apport de terres inertes et rendre réalisable une nouvelle exploitation agricole de noyers et de bois d'énergie
- La restauration du château qui pourrait abriter des collections permanentes d'art contemporain et une fondation d'art numérique

*Un hôtel et une base de vie d'artistes en résidence sont aussi prévus dans l'ancien corps de ferme du château.*

*Des premières réunions publiques pour vous informer et vous permettre d'apprécier l'opportunité de ce projet de valorisation agricole et culturel sont prévues au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.*

*Pour nos jeunes, nous recherchons activement deux animateurs qualifiés pour ré-ouvrir l'Espace Jeunes et travaillons sur des projets de création d'un city-stade et d'un parcours de santé.*

Nous n'oublions pas l'entretien et l'esthétique de nos rues en poursuivant l'enfouissement des réseaux, rue après rue. Vu le coût de cette opération, nous avons décidé de ne réaliser ces travaux qu'une fois tous les deux ans. Les prochains travaux seront donc programmés pour 2019.

Nous avons aussi fait l'acquisition d'une désherbeuse mécanique qui nous permettra, malgré l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, de limiter l'enherbement de la commune et d'entretenir nos trottoirs et voirie de façon écologique.

Tous ces projets ne verraient pas le jour sans une gestion stricte et rigoureuse de notre budget communal. Nous vous présentons l'évolution de nos dépenses et recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sur les quatre dernières années.

Après deux années de hausse des dépenses de fonctionnement (2015 et 2016), nous avons mis en place un ambitieux programme de réduction des charges.

Une importante réorganisation des services municipaux avec pour ambition une réduction de 16% de la masse salariale a été mise en place en octobre dernier et nous pouvons déjà constater son effet sur les 3 derniers mois de 2017. Nous avons été également très rigoureux sur les charges à caractère général et pouvons constater une réelle diminution de celles-ci depuis deux ans, cela sans négliger le poste voirie qui l'avait souvent été dans les années antérieures.

Malheureusement nos **recettes de fonctionnement**, constituées essentiellement des dotations, impôts et taxes diminuent également.

**Les pertes cumulées pour le budget de fonctionnement de la commune depuis 2014 s'élèvent à 350 000 €.** Chiffre obtenu en considérant les baisses de DGF, l'augmentation des taxes et prélèvements et le transfert non compensé financièrement de certaines compétences sur les communes, 2014 étant l'année de référence.

Les taxes foncières et d'habitation sont stables sur les quatre années voire en légère diminution sur 2017.

Les différences importantes d'une année sur l'autre et la forte baisse des recettes 2017 sont dues à la diminution des taxes sur les droits de mutation (vente de biens immobiliers) et des taxes sur les terrains devenus constructibles.

En investissement, pour l'année 2017, sur 800 000 € de recettes d'investissement, 734 000 € proviennent de notre autofinancement.

Les subventions se raréfient jusqu'à tomber à 3900 € en 2017 sur les 300 000 € attendus.

L'état a un retard de plusieurs années dans le reversement de la FCTVA et nous doit encore 224 000 € au titre des années 2014 et 2015.

Notre dernier projet, et non le moindre, est de continuer notre lutte contre les installations illicites, le défrichement et le remblaiement de zones naturelles. Si jusqu'à présent, toutes les actions menées (voir article pages 20 et 21) ont été des initiatives de la commune, l'Etat semble maintenant décidé à traiter le problème de la « cabanisation » et des installations illicites et a créé un groupe de travail dont la commune de Grisy-Suisnes fait partie.

Enfin, et je vais lui passer la parole, je remercie le Président de notre nouvelle Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » de sa présence parmi nous.

Auparavant, permettez-moi de remercier, pour tout l'immense travail qui est fait quotidiennement pour rendre la vie des Grisyssoliens plus agréable, les employés municipaux, du secrétariat, à la technique et voirie, aux écoles et cantine, les bénévoles de toutes les associations, et encore un grand merci à toute l'équipe des Elus Municipaux, qui consacrent de très nombreuses heures sur leur temps personnel pour faire fonctionner la commune et tenter de satisfaire les habitants.

Pour nos lecteurs, le diaporama illustrant ces vœux se trouve sur notre site : <http://www.grisy-suisnes.fr/la-mairie/vie-municipale-et-elus/voeux-du-maire-2018> et de nombreux sujets évoqués ci-dessus sont repris en détails dans ce même bulletin.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La réforme territoriale conduite par le précédent gouvernement, dite loi « NOTRé : Nouvelle Organisation des Territoires » devait, nous a-t-on vendu, rationaliser les territoires Français qui sont trop petits, notamment dans un premier temps les Communautés de Communes, avant les communes elles-mêmes prochainement.

Vous avez tous entendus nos chers médias nous rabâcher la particularité française de nos 36000 communes. C'est comme la banane qui doit être à la bonne longueur européenne.

Lorsque vous questionnez les élus qui ont voté cette réforme, ils sont bien incapables de vous donner les justifications des seuils de population décidés. Cherchez l'erreur avec des dés pipés.

Cette réforme territoriale est une première réalisée en plein milieu de mandat, sans aucune étude économique, ni aucun argumentaire quant à l'efficacité attendue, et bien entendu sans aucune concertation locale, tout au plus quelques réunions fumeuses qui ne parlent de rien mais qui permettent au gouvernement de se justifier.

Un seuil minimum de 15000 habitants est sorti à la place du lapin, et a été appliqué manu-militari, charge aux Préfets de se débrouiller pour les faire appliquer sur le terrain, et se coltiner les réactions des élus forts mécontents.

Notre Communauté de Communes « les Gués de l'Yerres » a donc été condamnée et exécutée, et, cerise sur le gâteau, a en plus été purement et simplement dissoute, comme quatre autres alentours. L'Etat nous a donc « mariés », de force ou de raison, selon !

J'en profite pour rappeler que nous avons fait réaliser une étude financière et territoriale, moyennant finances non prises en charge par l'Etat bien sûr, pour comparer un rapprochement avec la communauté de « l'OREE DE LA BRIE » à l'ouest, qui n'exerçait pas les mêmes compétences et posait un problème de fiscalité professionnelle unique, notamment pour COUBERT, ainsi que la communauté du « VAL BREON » au nord et la communauté de la « BRIE CENTRALE » à l'est. Nous pensions pouvoir recréer une communauté plus locale avec quelques communes comme GUIGNES, YEBLES et CHAUMES.

Le Préfet a décidé de nous assembler dans une nouvelle Communauté de Communes « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX », regroupant 31 communes de Grisy au nord à Echouboulains au sud, toutes issues de dissolutions d'anciennes communautés éclatées, avec une situation administrative à recréer tout en continuant à exercer les services à la population existants.

Tous les habitants de notre ancien territoire ont ainsi constaté une première conséquence qui est l'ajustement de la fiscalité, conduisant ainsi à une augmentation assez considérable des impôts intercommunaux, puisque une « harmonisation » était imposée.

J'en profite pour mettre en lumière les faibles taux qui ont été ceux de notre ancienne communauté, fruit d'une gestion rigoureuse de l'ancienne équipe intercommunale que j'ai eu le grand honneur et le plaisir de présider de 2005 à 2017. Je remercie les élus des communes membres pour la confiance accordée, et la bonne humeur qui a prévalu lors de nos très nombreuses réunions de travail. Je remercie également le personnel, qui n'a en majorité pas souhaité suivre la nouvelle structure, hormis pour le RAM.

Nous sommes maintenant dans une nouvelle structure qui doit nous permettre de proposer à nos populations plus de services, et qui ne devrait pas augmenter de nouveau la fiscalité, bien évidemment !

Pour notre territoire de proximité, nous avons initié un projet très important qui reste en perspective, qui est la construction d'un collège pour nos enfants à COUBERT, financé bien sûr par le Département de Seine et Marne, ainsi que des équipements intercommunaux annexes comme les parkings, le gymnase,... financés par un contrat intercommunal CC « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX » avec encore le Département 77.

Une liquidation financière de la CC « les Gués de l'Yerres » est en cours, très compliquée, sous la houlette d'une liquidatrice, et je remercie Daniel POIRIER, maire d'EVRY-GREGY pour son implication avec ses compétences en contrôle de gestion.



Muriel Girault  
Adjointe chargée  
des Finances



Marie Chanussot  
Agent  
chargée des finances



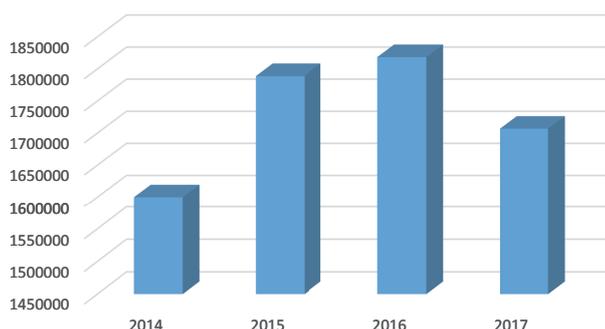
Charline Mesnil  
Agent  
Comptable

## Evolution des dépenses et recettes de la commune sur les quatre dernières années

### FONCTIONNEMENT - DEPENSES

#### DEPENSES

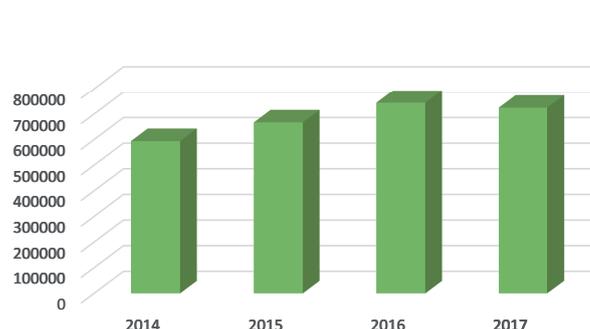
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €



Après deux années de hausse des dépenses de fonctionnement, nous avons mis en place un ambitieux programme de réduction des charges notamment sur les trois postes principaux suivants :

#### LES CHARGES DE PERSONNEL

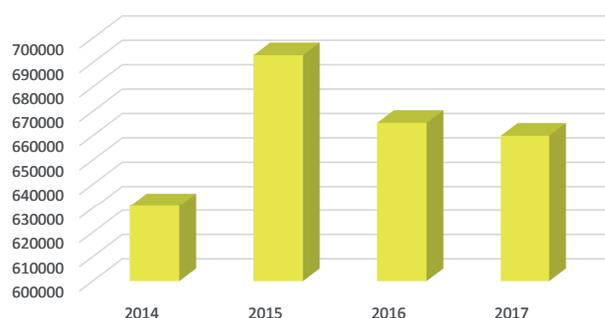
EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL en €



Dans le bulletin de septembre 2017, nous vous expliquions la réorganisation des services municipaux avec pour objectif, dans un premier temps de stopper la progression de la masse salariale, puis sur 2018, de diminuer cette charge de 16%. Cette réorganisation a été mise en place en octobre dernier et nous pouvons déjà constater son effet sur les 3 derniers mois de 2017.

#### LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL en €



Comme également expliqué dans le bulletin de septembre 2017, la politique de restriction des dépenses de charges à caractère général, deuxième poste de dépenses de fonctionnement, a été initiée dès début 2016 et continuée sur 2017. Nous en voyons les effets sur le graphique ci-dessus.

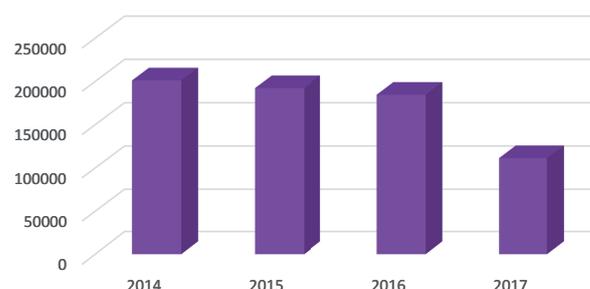
Cette action a cependant atteint ses limites car, réduire davantage ces charges aurait pour conséquence une réduction dans l'entretien des routes, des espaces verts, des bâtiments, des services scolaires et périscolaires, une baisse des subventions aux associations et à l'action sociale.

Une précision est cependant à apporter concernant cette évolution des charges entre 2014 et les années suivantes. L'entretien des voiries est le poste le plus onéreux dans ces charges de fonctionnement. En 2014, cet entretien a été limité au strict minimum ce qui a fait chuter les dépenses de fonctionnement. Nous avons donc dû rattraper sur les années suivantes les travaux non effectués.

Depuis 3 ans, le montant concernant l'entretien de voirie est constant et est passé de 60 000 € en 2014 à 120 000 € par exemple sur 2017.

#### LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE en €

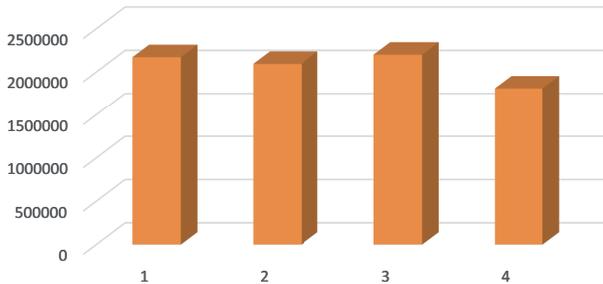


Nous constatons une forte baisse sur 2017 due essentiellement à une baisse des cotisations à certains syndicats dont le SDIS qui est pris en charge par la nouvelle Communauté de Communes.

## FUNCTIONNEMENT - RECETTES

### RECETTES

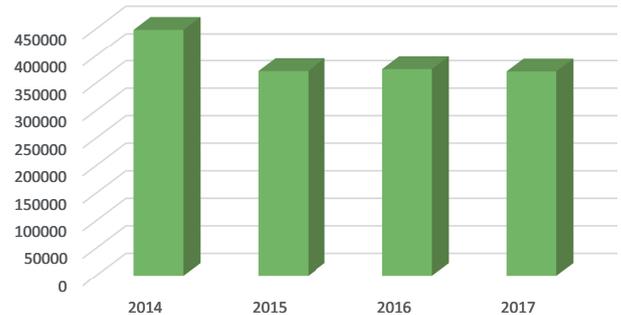
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €



Nous constatons une nette diminution de nos recettes de fonctionnement qui sont constituées principalement des dotations et subventions, impôts et taxes, redevances et revenus des immeubles.

### DOTATIONS

EVOLUTION DES DOTATIONS en €



Nous ne reviendrons pas sur le problème des baisses de dotations qui a déjà été largement expliqué sur le bulletin municipal de juin 2017. Nous rappellerons juste le constat suivant :

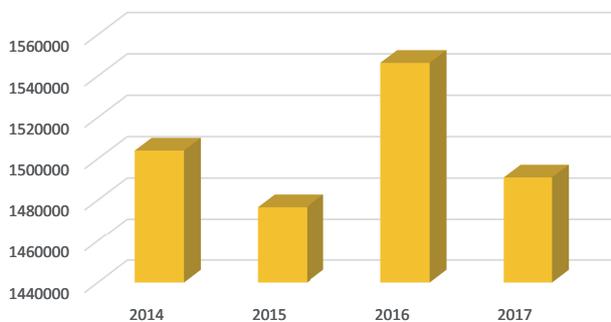
**PERTES CUMULÉES POUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DEPUIS 2014 :**

**350 000 €**

Chiffre obtenu en considérant les baisses de DGF, l'augmentation des taxes et prélèvements et le transfert non compensé financièrement de certaines compétences sur les communes, 2014 étant l'année de référence.

## IMPOTS ET TAXES

EVOLUTION DES IMPOTS ET TAXES en €



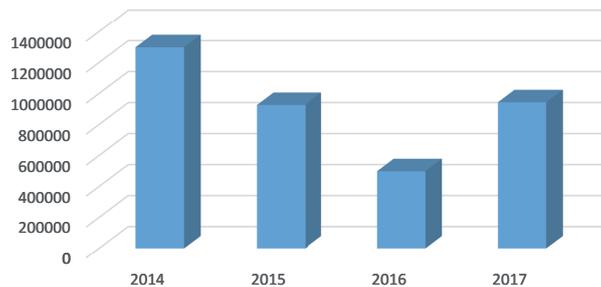
Les taxes foncières et d'habitation sont stables sur les quatre années voire en légère diminution sur 2017.

Les différences importantes sont dues aux taxes sur les droits de mutation (vente de biens immobiliers) et aux taxes sur les terrains devenus constructibles.

# INVESTISSEMENT

## DEPENSES

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €

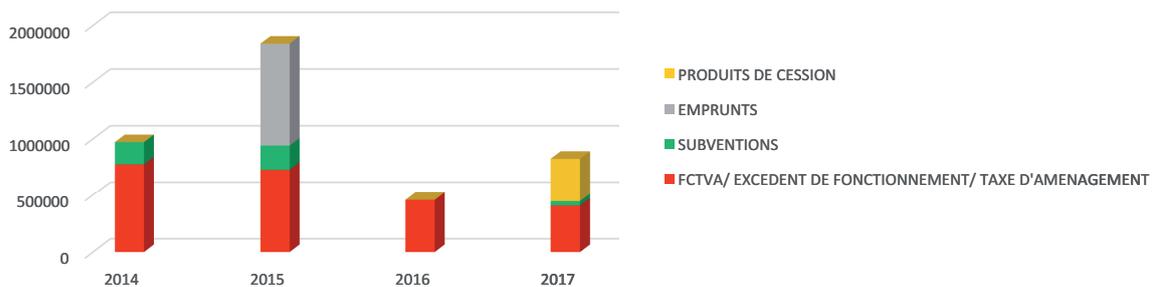


Après de lourdes dépenses d'investissement en 2014 et dans une moindre mesure en 2015 pour la réhabilitation de la mairie, 2016 a été une année plus calme en ce qui concerne l'investissement.

En 2017 nous avons acheté une parcelle d'environ 2000 m<sup>2</sup> rue Mme Hégot, avec façade donnant sur la place de la mairie. Le projet est d'utiliser cette parcelle pour une réhabilitation du centre-bourg avec l'implantation de commerces et d'un centre médical, de parking et de logements. Ce projet vous sera détaillé au fur et à mesure de son évolution.

## RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT en €



Notre capacité à investir provient essentiellement voire exclusivement de notre autofinancement.

Cet autofinancement est constitué de :

- notre excédent de fonctionnement ;
- d'éventuels emprunts comme celui réalisé en 2015 pour financer la rénovation de la mairie ;
- la vente de certains de nos biens immobiliers comme la maison au 52 de la rue du maréchal Gallieni en 2017, vente qui a servi à financer l'achat de la parcelle rue Mme Hégot comme expliqué précédemment.

Pour l'année 2017, sur 800 000 € de recettes d'investissement, 734 000 € proviennent de notre autofinancement. Les subventions se raréfient jusqu'à tomber à 390 000 € en 2017 sur les 300 000 € attendus.

L'état a un retard de plusieurs années dans le reversement de la FCTVA et nous doit encore 224 000 € au titre des années 2014 et 2015.



Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
de l'urbanisme



Anne-Marie Amaral  
Agent chargée  
de l'urbanisme

## DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DOSSIER	Identité du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non Opposition
077 217 17 00036	Mme BOURDELEAU Solène	Chemin des Closeaux	Edification d'une clôture	28/09/17
077 217 17 00037	Mr KASSAMBA Mohamed	1 Rue Georges Boucreux	Edification d'une clôture	21/09/17
077 217 17 00038	Mr DE VIENNE Tanguy	Château de Suisnes	Travaux sur construction existante, Réfection de la toiture (tuiles anciennes 16x24 pâte molle identique à l'existant) + Déplacement d'une lucarne	21/09/17
077 217 17 00039	Mr TRIN Yann	5 Rue Ulrich Brunner	Extension; Travaux sur construction existante, Création d'un abri à voiture, structure bois, couverture identique à la maison	21/09/17
077 217 17 00040	Mr FEIJOO Carlos	38 Rue de la Libération	Edification d'une clôture, Clôturer les côtés et l'arrière de la parcelle avec des plaques de béton couleur pierre, hauteur 2 m	21/09/17
077 217 17 00041	Mr BUCHOU Laurent	2 Rue Rose Villin	Création d'un abri de jardin	21/09/17
077 217 17 00042	Mr POINTLANE François	2 Ter Rue Sadi Carnot	Travaux sur construction existante : Remplacement des volets + fenêtres + porte d'entrée+ porte de garage + portail	21/09/17
077 217 17 00043	Mme MAILLET Virginie	2 Rue des Fleurs - Pavillon 7	Travaux sur construction existante : Remplacement des fenêtres + porte d'entrée + volets roulants en PVC Blanc	28/09/17
077 217 17 00044	Mr GRILLET Jean-Luc	11 Rue du Maréchal Galliéni	Edification d'une clôture	28/09/17
077 217 17 00045	Mr QUINIOU-LAPORTE Michel	3 Bis Rue des Bois	Edification d'une clôture	28/09/17
077 217 17 00046	Mr PACCAGNINI Olivier	10 Avenue des Frènes	Création d'une piscine	28/09/17
077 217 17 00047	Mr GABILLON Alexandre	9 Allée des Marronniers	Edification d'une clôture	13/10/17
077 217 17 00048	Mme RODRIQUE Isabelle	14 Rue de la Libération	Edification d'une clôture	02/11/17
077 217 17 00049	Mr COCHET Arnaud	5 Rue des Fleurs	Création d'une piscine	30/10/17
077 217 17 00050	Mr COTHAS Marc	7 Rue Paul Doumer	Travaux sur construction existante : Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée en PVC blanc + pose de volets roulants	03/11/17

## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	DATE DÉPÔT	N°PARCELLE	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	ACCORDÉ
PC - 077 217 17 00021	SCI CREAUFERMETURE 5, rue des Suisses 75014 PARIS	05/10/17	11/10/17	6, rue de la Gare	Création d'un entrepôt avec un logement de fonction	11/10/17
PC - 077 217 17 00021/T1	Monsieur SCI 8 RUE DE LA GARE 16, rue du Stade 77340 PONTAULT COMBAULT	14/12/17	21/12/17	6, rue de la Gare	Transfert de permis	21/12/17
PC - 077 217 17 00023	Monsieur PEIXOTO Philippe 6, allée des Jardins 77166 Grisy-Suisnes	28/10/17	07/12/17	6, allée des Jardins	Reconstruction d'une maison individuelle	07/12/17

## PLAN LOCAL D'URBANISME

**Notre Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2010, prévoyait bien évidemment l'ouverture de zones à la construction, dénommées « 2AU » sur les plans.**

Ces projets, indispensables au dynamisme de notre commune, peinent à s'ouvrir, et nous en constatons maintenant les conséquences, avec une baisse de la population communale constatée au dernier recensement, mais encore plus problématique une baisse des effectifs scolaires qui risquent de conduire à des fermetures de classes.

Quand on connaît aujourd'hui les difficultés pour obtenir des ouvertures de classe avec affectation d'enseignants, il nous faut réagir à tout prix au plus vite.

Lorsque nous analysons cette situation problématique, nous voyons d'un côté un propriétaire avec un appétit un peu démesuré, et d'un autre des riverains qui contestent le projet, certains décrétant « après moi plus de construction », syndrome bien connu de la plupart des maires ruraux.

Ils font feu de la moindre opportunité administrative pour porter recours, ce qui bloque tout et déclenche une nouvelle procédure à 10.000 € quand même ! Et là c'est nous tous qui payons !

Il faut que vous sachiez que les constructions qui ont vu le jour ces dernières années sur le village n'ont aucun caractère de démesure, comme j'ai pu l'entendre parfois. Bien au contraire, elles ne suffisent même pas à compenser la baisse démographique naturelle par les départs ou les décès.

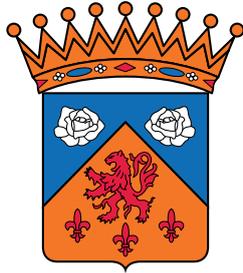


Nous allons bien sûr poursuivre nos projets, qui ne sortent pas du chapeau puisque le PLU a été approuvé après présentation à la population et enquête publique en 2010. Il est d'ailleurs en ligne sur le site internet de la ville, ce qui permet à chacun d'entre vous de le consulter 24h/24.

Quant aux projets présentés par les promoteurs, ils ont été examinés, amendés et acceptés par la commission municipale en charge du PLU. Le type de construction pressenti ne défigure absolument pas la commune, bien au contraire, il propose une nouvelle forme d'habitat que l'équipe municipale a jugé très intéressante.

Je veux simplement expliquer qu'une fois qu'un promoteur a décidé de travailler sur une zone 2AU, il enchaîne aussitôt par des contacts avec les propriétaires des parcelles concernées, et ce sont eux qui décident du choix en signant les promesses de ventes de terrains nus, et non la commune.

## Plan Local d'Urbanisme de Grisy-Suisnes



La municipalité de Grisy-Suisnes a décidé de prescrire la révision de son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

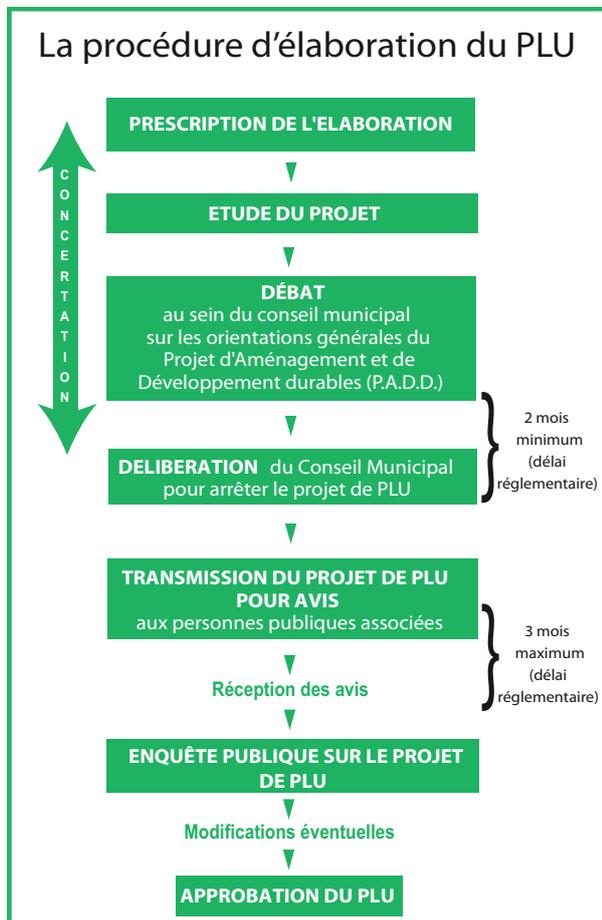
Aujourd'hui, la révision du PLU est l'occasion pour les Grisysoliens de participer aux choix de développement et d'aménagement futurs de la commune. Vous pouvez exprimer vos souhaits sur un registre mis à votre disposition en mairie. Vous serez également informés de l'avancement de l'étude par des panneaux d'exposition et des fascicules distribués à chaque foyer. Les pièces du PLU seront par ailleurs consultables en mairie au fur et à mesure de leur élaboration.

### Qu'est ce qu'un PLU?

Le PLU est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en termes de population, d'aménagements, d'environnement... **C'est l'expression du visage futur de Grisy-Suisnes.**

Reflet d'une véritable politique urbaine, il est un document à la fois stratégique et opérationnel. Il privilégie la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain. Lisible pour les citoyens, il facilite la concertation.

Le PLU définit la destination du sol (habitations, activités, espaces naturels...) et les conditions d'implantation des éventuelles constructions (hauteur, stationnement, surface de plancher constructible...). Il est l'outil de référence pour délivrer ou refuser les permis de construire et protéger et mettre en valeur les éléments remarquables de notre cadre de vie (espaces boisés, chemins, monuments...).



### Le contenu du dossier de P.L.U.

#### Le dossier de PLU comprend six documents :

##### 1. Le rapport de présentation

Analyse de la situation actuelle de la commune et des tendances constatées (diagnostic)  
Explication des choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et évaluation des conséquences sur l'environnement

##### 2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD contient les orientations générales d'aménagement et de développement retenues sur le territoire communal.

##### 3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (document opposable)

Elles définissent pour certains secteurs des principes d'aménagement permettant de mettre en valeur ou de conserver les caractéristiques des lieux.

##### 4. Le Plan de zonage (document opposable)

Le plan précise l'affectation des sols selon différents types de zones : les zones urbaines (zones U), les zones à urbaniser (zones AU), les zones agricoles (zones A) et les zones naturelles (zones N).

##### 5. Le Règlement (document opposable)

Il définit pour chaque zone :  
- les types d'occupation du sol interdits ou autorisés sous conditions,  
- les règles applicables pour construire sur un terrain donné.

##### 6. Les pièces annexes, notamment :

- les servitudes d'utilité publique  
- les annexes sanitaires



*Vous êtes nombreux à réagir face aux exactions menées sur des zones naturelles par des « gens du voyage », exactions qui vous paraissent ahurissantes, et face auxquelles vous ressentez comme un manque de réactions de notre part.*

*J'ai voulu dans cet article rappeler à tous les habitants de notre commune, anciens et nouveaux, l'historique de ces zones envahies.*

- Sur notre commune, avant 1900, il existait des zones plantées de vignes, avec des parcelles assez petites et adaptées à la culture du raisin, le long de l'Yerres et de la Barbançonne.

- Ces zones ont été abandonnées en 1900, suite au phylloxera, et les vigneron se sont naturellement transformés en rosieristes.

- Dans les années 1950, certaines parcelles ont été achetées aux Grisyssoiliens par des banlieusards qui venaient profiter tranquillement du calme au milieu de la nature. Des petites cabanes permettant de passer des week-end sont apparues, à une époque où il n'existait pas de Plan d'Occupation des Sols.

- Les années 1970/80 ont vu l'installation des premières familles de gens du voyage, sur des terrains achetés ou loués aux Grisyssoiliens. Certains ont réalisés des aménagements paysagers conséquents, sans nuisance particulière pour la commune, et donc sans réaction.

- Puis, petit à petit, des installations illicites ont vu le jour, avec des parcelles acquises au prix fort.

- En 2001, l'équipe municipale que j'ai eu l'honneur de diriger, décide de traiter ce dossier, et passe une convention avec la « SAFER », ce qui permettait la préemption par la commune lors des ventes, sauf pour les « donations ».



- Beaucoup de ces parcelles ont été « données », échappant ainsi à notre action municipale, et avec bien souvent la complaisance de notaires savamment choisis, la plupart du temps hors du département de Seine et Marne pour compliquer les actions judiciaires. Il faut reconnaître que les offres de donation étaient bien évidemment plus importantes que les prix des domaines ou de la Safer, à 2€ / M<sup>2</sup> !!

- Depuis 2001, les différentes équipes municipales ont décidé de consacrer chaque année une part de budget pour des préemptions lorsqu'elles sont possibles, parfois à l'amiable avec certains propriétaires responsables et citoyens.

Nous notons depuis trois ans un changement d'attitude de la part des autorités et de l'Etat, avec la détermination du Secrétaire Général de la Préfecture de Seine et Marne, Nicolas de Maistre, à prendre ce problème dénommé officiellement « cabanisation » en main, et soutenir les élus dans leur désarroi.

Cette prise en charge s'est concrétisée récemment par des actions d'escadrons de militaires de la gendarmerie pour débrancher les installations « sauvages », une opération d'enfouissement des réseaux électriques menée par le syndicat d'électrification « SDESM », empêchant les raccordements illégaux et le vol de courant.

La commune a mené une procédure judiciaire très lourde, à la limite de nos capacités, soutenue par un avocat spécialiste, qui a été couronnée de succès puisque les auteurs des défrichages et autres remblaiements ont été condamnés à déguerpir et remettre en état le terrain, mais à ce jour rien n'est fait !

Nous comptons sur la volonté de l'Etat, puisque notre nouvelle Préfète paraît également déterminée à faire respecter la loi, pour qu'une zone de « non-droit » ne se développe pas plus avant sur notre commune.



Un appel à l'aide a également été lancé auprès du Président du Département Jean-Jacques BARBAUX, pour que ses services retirent les comblements de fossés permettant des accès d'engins, sans aucune autorisation, avec des franchissements réguliers de lignes blanches, de blocage des voies de la Départementale 319.

*Votre équipe municipale n'est pas sans rien faire, mais les actions judiciaires ont été très peu fructueuses, et nous sommes en train de réfléchir à des actions d'une autre ampleur, car nous n'abandonnerons pas ces infractions et délits qui restent impunis.*



## Votre nouveau centre Equestre

**Poney-Club - Promenades - Stages**

**Pension pour chevaux - Cours - Compétitions**

\*

**Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat**

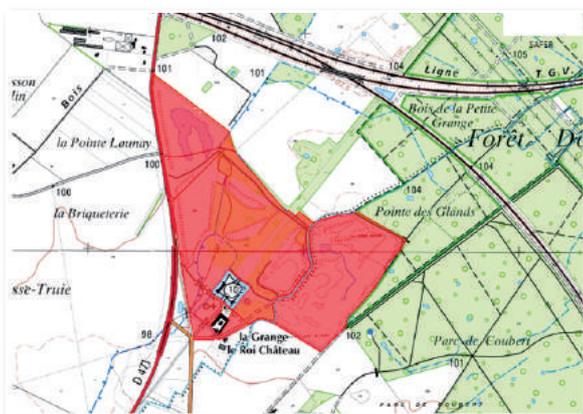
**Venez vous renseigner**

**2 Rue du Général de Gaulle  
CORDON  
77166 GRISY-SUISNES**

**Téléphone : 06 62 36 60 41  
Téléphone : 06 70 13 79 74  
ecuriesdarion@gmail.com**

## Une nouvelle vie pour le domaine du château de La Grange Le Roy

**L**e projet approuvé par délibération du conseil municipal du 22 juillet 2014 concernant la réhabilitation du domaine de la Grange le Roy suit son cours et après de nombreuses étapes administratives et techniques, nous pouvons vous faire un premier point qui sera suivi par d'autres articles, réunions publiques et démarches de concertation.



A l'ouest de la commune, le site de la Grange Le Roy, le long de la RD 471, est actuellement une friche aux sols dégradés et au château délabré. Ce Site de 70 ha situé sur le territoire de Grisy-Suisnes et de Coubert est composé :

- d'un château (XIV<sup>ème</sup>, XVI<sup>ème</sup>, puis dernière reconstruction en 1813) ;
- de communs et d'un corps de ferme ;
- de 67 ha non bâtis maîtrisés par la SAFER par préemption (le parc et les anciens espaces boisés).

Le projet développé par la SAFER s'intéresse à ce patrimoine local, tant sur le plan historique qu'environnemental.

Une réhabilitation initiée par la SAFER, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de l'Île-de-France, est un opérateur foncier qui porte une mission de service public d'aménagement du territoire. Société anonyme sans but lucratif, elle exerce sa mission d'intérêt général en participant à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural. Le renouveau du site de La Grange Le Roy intervient dans le cadre de ses activités de développement agricole et de protection de l'environnement.



Le projet porte une double ambition, agricole et culturelle : vergers de noyers et restauration du château. Le remblaiement d'une partie du site par apport de terres inertes va créer un nouveau paysager en cohérence avec l'environnement du site et va rendre réalisable une nouvelle exploitation agricole de noyers et de bois d'énergie, en association avec un projet de valorisation du site historique.



Dans un second temps, le château restauré abritera des collections permanentes d'art contemporain et une fondation d'art numérique. Une base de vie d'artistes en résidence sera ouverte dans l'ancien corps de ferme alors qu'un hôtel sera également construit. Enfin 1 hectare de glacis écologique sera créé en réhabilitant la perspective paysagère de l'axe historique du château.

Véritable atout pour le projet, la facile desserte routière et sa situation à plus de 1,6 kilomètre des premières habitations de Grisy-Suisnes et à 1,2 kilomètre du village voisin de Coubert permettront aux travaux d'aménagement de se dérouler rapidement et sans nuisance pour la vie quotidienne des habitants.

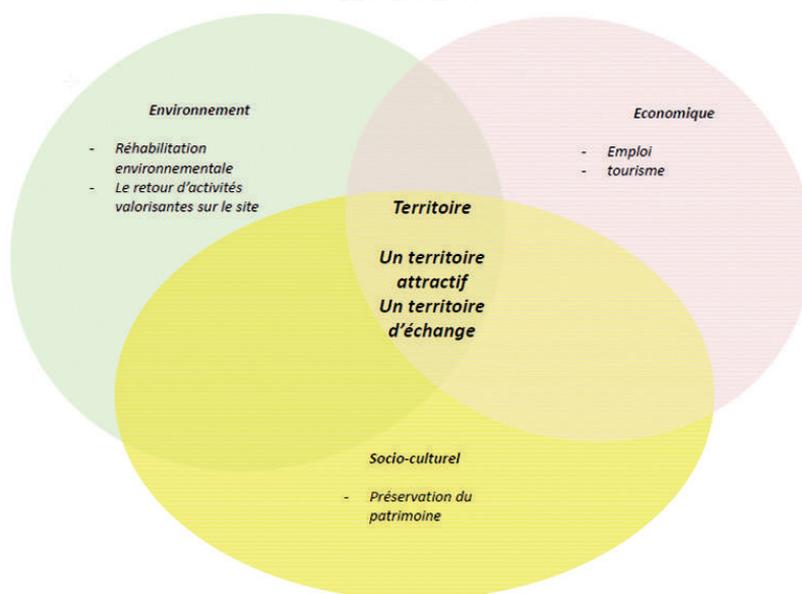
La valorisation agricole et paysagère aura un impact direct sur la sécurisation du site. En effet, si la reconquête de nouvelles terres agricoles demande un important réaménagement (élimination des déchets et dépôts, modelé d'une nouvelle topographie par l'apport de terres inertes, suppression de l'actuel plan d'eau artificiel, apport de terre végétale pour reconstituer un sol agricole), la plantation des 21 hectares de noyers et le reboisement de 5 hectares destinés à la production de bois d'énergie permettent également une sécurisation du site.



Ce projet d'aménagement propose effectivement de supprimer les risques actuels de noyade et de pêche illégale dans l'étang et d'éliminer les risques sanitaires liés à la dégradation du sol et aux dépôts sauvages (dont des ordures ménagères).

Ce projet souhaite réhabiliter pleinement le Domaine de La Grange Le Roy sans nuire au maintien d'un état de conservation favorable des espèces présentes sur le site, par des mesures de compensation, de déplacement ou d'évitement des habitats des espèces présentant un enjeu environnemental et en préservant les zones écologiques sensibles.

## LES ENJEUX



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, vont se dérouler les premières réunions publiques pour informer plus complètement les Grisysoliens et leur permettre d'apprécier l'opportunité de ce projet de valorisation agricole et culturel d'un site depuis trop longtemps en déshérence.





Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Marie-France Blanpain  
Agent chargée  
du périscolaire



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
du scolaire

## Inscriptions à l'école maternelle



### SONT CONCERNÉS :

- Les enfants nés en 2015 entrant en maternelle. Aucun dossier ne pourra être accepté pour les enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Les nouveaux arrivants sur la commune.

### Ecole maternelle « La Ruche » :

L'inscription s'effectue auprès de la mairie. Les parents seront invités, par la Directrice, à visiter l'école avec leur(s) enfant(s) en juin.

### Ecole élémentaire « Champ Fleuri » :

Les enfants scolarisés en grande section, à l'école maternelle « La Ruche », seront automatiquement inscrits pour la rentrée prochaine à l'école élémentaire « Champ Fleuri ».

### Pour les deux écoles, se présenter en mairie, mi-février 2018, avec les pièces suivantes :

- le livret de famille ;
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ;
- un justificatif de domicile.

### L'école maternelle relève le défi du Développement Durable

#### Nos actions

Potager, école fleurie, récupération des cartouches, installation du composteur et du récupérateur d'eau, ont été récompensés par le diplôme Etablissement en démarche de développement durable. Cette récompense a été remise par Mme Galeazzi, Directrice académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) et M. Girault, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional dans l'académie de Créteil. La mairie, pour son engagement auprès de l'école, a également été associée à cette récompense. La cérémonie s'est tenue le 16 novembre 2017 et nous ne sommes pas revenues les mains vides car de nombreux jeux ont été offerts à l'école, ainsi que des nichoirs et un hôtel à insectes aussitôt installés dans les arbres de la cour par M. Cadet.

## Trophées de la Jeunesse (7 octobre 2017)



La cérémonie s'est déroulée le samedi 7 octobre dans la salle du conseil municipal.

Seize enfants, membres de cinq associations de Grisy-Suisnes ont été mis à l'honneur pour leur résultat en compétition, leur implication dans la vie du club ou plus simplement pour leur enthousiasme communicatif dans la pratique de leur activité. Ils méritent d'être cités :

- Ecole de musique de Coubert SLC : Titouan FLOQUET et Tiephen FLOQUET
- Handball 77 : François RODRIQUE et Victor AUTIER ;
- Judo : Mathis GOTTI, Louise BRANDT, Elia BUCHOU, Mathieu BUCHOU, Nicolas MALLET et Tristan MARANDIN ;
- La fraternelle : Guillaume BENETON, Lucas FORGET, Matéo MOREAU, Léo FORGET, Antoine CAMEK ;
- Grisy Air Modele : Enzo BATTAGLIA

Le verre (sans alcool) de l'amitié a clos cet agréable moment dédié à la jeunesse souriante de la commune.

## Cérémonie du Brevet des Collèges (7 octobre 2017)



Pour sa deuxième édition, la cérémonie du diplôme national du brevet a permis de réunir les collégiens qui ont réussi leur examen en juin dernier. Ils ont été invités par la mairie à se retrouver dans la salle du conseil municipal en même temps que les Trophées de la jeunesse.

Trente et un collégiens venant des différents collèges du secteur (Collèges Arthur Chaussy, Georges Brassens, Sainte-Colombe, Sainte-Thérèse et Institution Nazareth) ont été recensés grâce au concours des établissements. Chacun d'entre eux a reçu une invitation par courrier. A cette occasion, les parents et adolescents auréolés de leur succès ont eu plaisir à se retrouver et échanger autour du verre (sans alcool, toujours) de l'amitié. Nous leur souhaitons de réussir dans leurs orientations scolaires et nous les retrouverons avec plaisir dans quelques années lors de la cérémonie de la citoyenneté. La première adjointe, Muriel GIRAULT, a remis à chacun d'eux un bon d'achat.

Que se passe-t-il à La Ruche ?? Ça bouge !!

Maternelle

Les petites abeilles de la maternelle découvrent le corps sous ses multiples facettes...

- Dans l'art : Keith Haring, Dubuffet, le portrait,...



**En musique,** avec Docteur Note et son spectacle : quoi de mieux pour commencer l'année sur notre thème qu'en chantant et en dansant !



**En pâtisserie,** avec la confection de gâteaux par les enfants pour le TELETHON : un très très grand MERCI à tous ceux qui ont répondu présents pour acheter nos douceurs. Merci aussi à nos deux Martine (A. et V.) pour leur aide ainsi qu'à Fatima, Julie et Michelle.



Et en avant pour continuer sur le chemin corporel avec d'autres découvertes...

360 € de dons

L'école maternelle, enfants, adultes,  
vous souhaitent une très bonne nouvelle année !!

## Ateliers de Noël



### Tous les élèves de l'école Champ Fleuri

ont participé l'après-midi du jeudi 7 décembre à l'atelier de leur choix : sapins, boules de Noël, perles, photophores, lanternes, boîtes à chocolats et cartes de vœux... De très jolies réalisations que les enfants ramèneront chez eux pour décorer la maison !





*Champ fleuri*

Participation sportive  
de l'école élémentaire  
au Téléthon 2017  
le vendredi 8 décembre



Cette année encore,  
tous les élèves  
de l'école élémentaire  
se sont surpassés pour courir  
en faveur du Téléthon,  
au nom des enfants malades.



Les élèves ont bravé le froid et la pluie  
et ont dépassé leurs limites.  
Tout cela s'est fait dans une ambiance  
festive et en musique !

**Bravo à tous et à toutes !**

A cette occasion, les enfants volontaires  
ont chacun apporté 1 € symbolique.  
La somme récoltée -150 €-  
sera intégralement reversée  
à l'association de l'AFM Téléthon.

**Merci pour eux !**





René Morel  
Adjoint  
chargé des bâtiments



J. P. Cadet  
Référent Technique  
et Hygiène



Changement des portes de la salle polyvalente

## Serrures innovantes pour les bâtiments communaux !



Nouveau cylindre au musée des anciens combattants

Dans le cadre du budget 2017, la commune a mis en place un nouveau système de serrures sur l'ensemble des bâtiments communaux (sauf la salle Chapuy).

Tous les bâtiments sont équipés maintenant de nouveaux cylindres électroniques/mécaniques installés durant le mois de novembre.

Ce nouveau système permet :

- de faciliter l'accès aux bâtiments. Les utilisateurs disposent maintenant d'une seule clé pour accéder aux différents locaux ;
- Un meilleur contrôle d'accès des portes donnant sur l'extérieur. Il est désormais possible d'identifier les passages des utilisateurs.

Fleurissement monument



Illuminations devant la mairie



INSTALLATION  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
RAMONAGE

**Bayé Ludwig**

**CHAUFFAGE  
PLOMBERIE**

01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

Professionnel du Gaz



Fleurissement devant la mairie



Philippe Carton  
Adjoint chargé  
de la voirie



J. P. Cadet  
Référent Technique  
et Hygiène

## Le zéro phyto obligatoire pour les communes depuis janvier 2017 !

Depuis janvier 2017, les communes ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur le domaine public. Ceci permet de limiter le lessivage des désherbants dans les nappes phréatiques.

Dans ce contexte, les élus ont pris la décision d'acheter une désherbeuse mécanique « le mosquito » permettant d'entretenir les trottoirs et bordures des voiries du territoire. Cet achat a été repoussé en décembre 2017 par l'attente de subventions, qui a permis d'obtenir 70% du prix d'achat grâce à l'agence de l'eau et au département.

A partir du printemps 2018, les agents des services techniques utiliseront le mosquito afin de limiter l'enherbement de la commune et désherber de façon écologique.

Le désherbage mécanique ne sera pas aussi radical que le désherbage chimique. Les repousses sont plus rapides et plus abondantes selon la saison (pluie). Il n'est pas possible de passer la désherbeuse aussi fréquemment que la tondeuse sur les espaces verts.



Pare ballon stade



Refection chaussée  
Rue Gallieni



Refection chaussée,  
creation parking chemin de l'ormeau



Panneau affichage écoles



**GRISY ELECTRICITE**  
06 65 41 12 40

Particuliers , Entreprises , Commerces  
Tous travaux : neuf et rénovation  
Alarme , Domotique , Interphone , Portail  
Video surveillance , Détection incendie  
Mise aux normes , Installation électrique  
Dépannage

**Devis Gratuit**

**Détecteurs de fumée : pensez-y !**

Loi Morange et Meslot :  
Chaque logement français devra être équipé d'au moins  
un détecteur de fumée, au plus tard, le 8 mars 2015.

Email : [contact@grisy-electricite.fr](mailto:contact@grisy-electricite.fr)  
Web : [www.grisy-electricite.fr](http://www.grisy-electricite.fr)



Christophe Raynard  
Elu chargé  
des associations



Céline Lopes  
Agent chargée  
des associations

## 30 ans déjà !

1987-1988, le Judo Club de Grisy-Suisnes débutait sa première saison sportive.



Nous poursuivons aujourd'hui cette aventure pour la trentième année. Les générations se succèdent.

En septembre, nous avons pu, grâce à la cérémonie des Trophées de la Jeunesse organisée par la mairie, féliciter nos jeunes judokas. Nous avons pu mettre à l'honneur nos jeunes médaillés, Mathis Gotti et Louise Brandt,

pour leur podium en Championnat de Seine-et-Marne et leur place de 5<sup>ème</sup> au championnat d'Ile-de-France.



De leur côté, Nicolas Mallet et Tristan Marandin ont obtenu leur ceinture noire 1<sup>er</sup> dan à l'issue des épreuves techniques, d'arbitrage et de combat. Enfin, nous tenons aux valeurs morales du judo. C'est pourquoi, il était important de remercier également Mathieu et Elia Buchou pour leur engagement dans la vie du club. Ils répondent toujours présents que ce soit pour participer dans l'organisation des manifestations ou aider aux cours. Nous espérons que cette 30<sup>ème</sup> année sera aussi riche que les précédentes.

*N'hésitez pas à nous rejoindre.*

## LE STRETCHING POSTURAL® LE BIEN ÊTRE AUTREMENT !



Une technique corporelle globale,  
différente du yoga et du stretching

**De multiple actions :**  
préventive, complémentaire, curative...

C'est un véritable jeu de construction, toujours contrôlé, où l'étirement progressif et les contractions musculaires aboutissent, en final, à un travail du corps dans sa globalité.

Vous ne bougez pas, des moyens vous sont donnés pour agir et évoluer dans le travail postural. Une petite respiration fait progresser vos postures et une grande respiration à la fin d'un stretch, permet la recharge en énergie.

**Venez essayer : le mercredi soir à la salle Chapuy de Cordon, soit à 18 heures, soit à 19 heures.**  
Inscription possible toute l'année.

**Contacts : Marie-Hélène : 06.61.57.57.73**  
**Nicole : 06.86.80.31.67**  
**Mail : mhstretch.in2aissance@yahoo.fr**  
**blog : <http://mhbonino.unblog.fr>**

*L'ensemble du bureau du Volley-Club se joint à moi  
pour vous souhaiter  
une bonne et très sportive année 2018.*



Nous profitons de ce début d'année pour faire part aux nouveaux habitants de Grisy ainsi que ceux qui auront pris de bonnes résolutions sportives en 2018 que nous les accueillerons avec grand plaisir. Même en cours d'année il est possible d'intégrer le groupe section loisir adulte le mercredi soir à partir de 20 h 30, une tenue de sport et de la bonne humeur suffisent à passer un bon moment de détente sportive .

LE LOISIR à partir de 20 h 30 mercredi  
Au gymnase de Grisy-Suisnes, rue des bois  
Tél. 06 44 94 31 30  
Mail : [karine.hubert@club-internet.fr](mailto:karine.hubert@club-internet.fr)



## Yoshinkan Aikido

Le style Yoshinkan est l'une des formes les plus anciennes de l'Aikido, reposant largement sur les bases martiales qui forment les fondations de l'Aikido moderne. D'un point de vue technique, les différences sont nombreuses avec d'autres styles:



La méditation est pratiquée à chaque cours. Des Kata d'Aikido (mouvements pratiqués seul sans partenaire) L'efficacité des techniques n'est jamais perdue au profit de la beauté du mouvement. La pédagogie repose sur le système d'enseignement Yoshinkan



**Cours d'aikido:**  
Samedi: 9 h (débutants)  
Dimanche: 10 h à 11 h (débutants)  
11 h à 12 h (armes et self-défense)  
Lieu d'entraînement d'aikido : Dojo,  
rue des bois, Grisy-Suisnes 77166  
(entrée derrière le gymnase)

養  
神  
館

Yo=Cultiver  
Shin=Esprit  
Kan=École

Association Midoriryu.  
Yoshinkan Aikido et Hatha Yoga

Téléphone : 06 46 25 15 45  
Email: yoshinkan.midoriryu@gmail.com



養  
神  
館



**YOSHINKAN AIKIDO**  
**Midoriryu dojo**

Association Midoriryu.  
Yoshinkan Aikido  
et Hatha Yoga

Téléphone 06 46 25 15 45



Nos cours d'adultes sont pour tout âge  
(15 ans à 99 ans)

Nos cours sont adaptés spécifiquement  
aux débutants. De plus nous avons des  
cours d'armes, self-défense, fitness,  
relaxation et yoga.

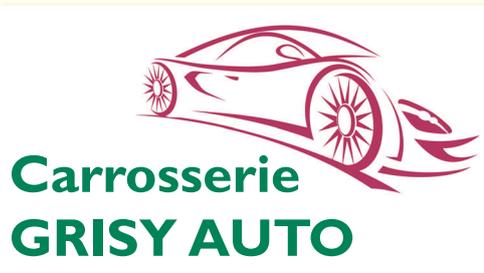
Il ne faut pas avoir besoin d'être en  
forme ou avoir un parcours d'art  
martial antérieur. Juste venir comme  
vous êtes avec un désir d'apprendre  
quelque chose de nouveau et avoir un  
esprit ouvert.

Nous proposons des cours d'essai gratuits  
et les tarifs sont à partir de 3 €.

Les inscriptions et cours d'essai sont sans  
obligation et ouverts toute l'année.

Alors une raison de plus de venir essayer !

## Carrosserie - Peinture - Entretien



**AUTO - MOTO**  
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT  
77166 GRISY-SUISNES

**TÉL. : 06 76 35 77 96**



**PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS**  
**Catherine et Pascal Oriot**

Vente au détail  
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.  
Fermé le dimanche et jours fériés

**OUVERT :**

**MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE**

**Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES**

**Tél. : 01 64 05 95 76**



## Le club du 3<sup>ème</sup> Âge, continue ses activités habituelles.

Mercredi après-midi, 14 heures / 18 heures, les jeux : belote, tarot, triominos, scrabble, rami, avec à 16 heures, le traditionnel goûter.

### Les sorties continuent, avec cette année,

- en janvier, théâtre, " le syndrome de L'écossais ", (61 personnes) ;
- " Les Stentors " le 11 mars, chanteurs, (25 participants) ;
- le 26 mars, théâtre, " La candidate ", (43 personnes) ;
- le 21 Septembre, Croisière sur le Loing, avec repas au restaurant à MONTCOUR FROMONVILLE, (46 convives) ;
- spectacle " Les Oiseaux de Paradis " à DAMMARIÉ LES LYS le 21 Novembre, (25 personnes) ;
- Et notre repas de fin d'année, au Chalet du moulin le mardi 12 Décembre, (74 convives).

**La gym**, continue, elle aussi, avec encore cette année 30 adhérent(es) les lundis et jeudis matins, avec son traditionnel repas en juin, par un traiteur, chez l'une des participantes.

**La section informatique** est repartie, avec 20 personnes. Cours dispensés par un professionnel de l'informatique, le vendredi matin une semaine sur deux, environ.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact : LEMAITRE André au 06 78 82 61 89.

## CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE



## L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE COUBERT

**a ouvert une antenne à Grisy-Suisnes**  
tout proche de la mairie dans l'ancienne salle de la bibliothèque,  
où les professeurs donnent des cours de piano,  
de violons, de guitare et de batterie.

Lors des trophées de la jeunesse de Grisy-Suisnes le 7 octobre, l'école de musique a mis à l'honneur Thiephen et Titouan, élèves de Didier professeur de batterie, pour leur assiduité et leurs progrès constants.

C'est sous la pluie voire la neige fondue, mais, comme toujours dans la bonne humeur, que l'harmonie des Gués de l'Yerres a participé aux commémorations du 11 novembre d'abord au cimetière puis devant le monument aux morts en présence de Monsieur le Maire, des membres du conseil municipal et des associations, notamment celle des Anciens Combattants comprenant dans ses rangs 5 jeunes porte-drapeaux, ainsi que de nombreux habitants de la commune.

Lors de la journée des vœux du maire, le 13 janvier, l'harmonie des Gués de l'Yerres a interprété quelques-uns de ses morceaux et accompagné la chorale de Grisy-Suisnes nouvellement créée.



**Vous pouvez toujours nous rejoindre**  
sur notre page facebook : [ecoledemusiquedecoubert](https://www.facebook.com/ecoledemusiquedecoubert)

Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes  
Contactez Carine : 06 47 05 61 72



## Association SHANA

“ Sauvetage et Hospitalité des Animaux, Non à l'Abandon ”  
Située à Moissy-Cramayel, intervient sur Grisy-Suisnes et Cordon  
ADOPTION : 06 62 26 72 71 - association-shana.com



**Regroupement des Chats Perdus**



**Nombreux chatons disponibles**

**Nous sommes régulièrement à la recherche de familles d'accueil.**

Si vous souhaitez nous aider et avoir plus d'informations, contactez-nous du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h au : 06.52.10.13.38 ou 06.52.96.60.07 - par mail : rcp91330@gmail.com

**POUR TOUTES ADOPTIONS :**

De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h - Du lundi au samedi  
Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 Élisabeth : 06 52 96 60 07  
site internet : www.refuge-chats-perdus.fr

## NOTRE DAME DES ROSES

Grisy Suisnes  
centre culturel



## LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE 2018

Chaque mois  
**une conférence, un film ou une pièce de théâtre**  
au Centre Culturel Notre-Dame des Roses  
organisés par le Pôle Missionnaire Brie-Sénart

- vendredi 2 février à 20h30
- samedi 3 février à 15h00

### PIECE DE THÉÂTRE « CŒUR À CŒUR »

Deux histoires de femmes s'entremêlent : celle de Marie de Magdala et celle de l'auteur-comédienne Mary Viénot. Cette dernière est aux côtés de son enfant handicapé et Marie de Magdala aux côtés du Christ.



- jeudi 8 février 2018 à 20h30  
CONFÉRENCE « LES DIVORCÉS /REMARIÉS »  
de Béatrice BOURGES

Elle témoignera de son itinéraire spirituel et de sa condition de divorcée remariée. Elle évoquera les épreuves qu'elle a traversées et la façon dont le Christ l'a toujours accompagnée dans sa souffrance.



- samedi 17 février 2018 à 19h00  
Fête de la « Saint Valentin » autrement ...  
Soirée et dîner en tête à tête.  
Bénédiction des couples.



- jeudi 8 mars 2018 à 20h30  
CONFÉRENCE « MARTYRS ET PARDON » de Didier Rance.  
Historien de formation, Didier Rance, diacre depuis 1985, a passé dix ans comme volontaire dans le tiers monde, puis s'est mis en 1980 au service des chrétiens persécutés avec l'AED. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, notamment sur les martyrs de notre temps.

- vendredi 16 mars à 20h30
- samedi 17 mars à 15h00

### FILM « ST PIERRE - 1ème partie »

Cette première partie suit fidèlement les Evangiles à partir de la Mort et de la Résurrection du Christ, pour nous montrer la transformation de Pierre après la Résurrection, et découvrir un apôtre dévoué pour annoncer le message de l'Evangile jusqu'au don total de sa vie.



- vendredi 6 avril à 20h30
- samedi 7 avril à 15h00

### FILM « ET SI LE CIEL EXISTAIT? »

L'histoire vraie du pasteur d'une petite ville qui cherche à partager avec le plus grand nombre l'expérience vécue par son fils... Après une intervention chirurgicale, Colton, 3 ans et demi, affirme avoir vu le Paradis et y avoir rencontré le Christ.

- jeudi 17 mai à 20h30

### CONFÉRENCE « LA CRITIQUE DU MODELE ECONOMIQUE »

Journaliste et essayiste catholique, Patrice de Plunkett nous apportera son regard sur le modèle économique actuel.



- vendredi 8 juin à 20h30
- samedi 9 juin à 15h00

### FILM « LITTLE BOY »

Afin de faire revenir son père à la maison, un petit garçon de huit ans, dans sa foi naïve, est prêt à tout tenter pour mettre fin à la Seconde Guerre mondiale.



Le dernier trimestre 2017 en images



Doudou Contes & Accueil des enfants de maternelle - Novembre 2017  
Une souris verte est venue nous rendre visite...

**DOUDOU CONTES**  
Vous avez un petit de moins de 3 ans, venez écouter et lire des histoires à votre bébé le dernier vendredi de chaque mois de 17 h 15 à 18 h. Entrée libre, sans inscription.

Permanences Mercredi & Samedi de 15 h à 17 h  
Vendredi de 18 h à 19 h

Lectures de contes de Noël



Les enfants de maternelle et CP sont venus écouter l'histoire de "roulé, le loup !" et "La souris verte" Tapis à Contées - Merci à la bibliothèque de Yèbles pour le prêt.



Classe CM1 - 12 décembre



Classe CP - 18 décembre



Contes de Noël pour les 4-6 ans (20 décembre)  
et Doudou Contes de Noël (22 décembre) Doudou Contes de Noël



Classe CP - CE1 - 22 décembre

**Vous voulez connaître les prochaines dates d'animations et de fermetures, savoir quand arrivent les nouveautés, regarder les photos de nos ateliers, découvrir nos coups de coeur ...**

**Suivez-nous sur Twitter : @BIBGRISY**

**Les projets pour le premier trimestre 2018 :**

- janvier : exposition " la main " réalisée par les enfants de la maternelle
- fin janvier : Petit-déjeuner Doudou Contes
- février : animation d'hiver
- mars : exposition et contée François Place avec les étudiants BTS 2<sup>ème</sup> année du Lycée Agricole



# LE SALON

Conseil en Image  
Rencontre

**MASCULIN - FÉMININ**  
Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

*Des professionnelles au service de votre beauté  
et de votre bien-être*

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE  
Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h  
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi



*Carine, Caroline, Anaïs, Jessy, Nathalie, Alexandra, ,  
Johanna et Linda  
vous remercient de votre confiance, et de votre fidélité  
et vous souhaitent une très belle année 2018.  
Avec tous nos meilleurs vœux !*

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE  
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent  
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)  
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE

*Venez découvrir la différence près de chez vous !*

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

**Tél. : 01 64 05 90 62**



**GRISY MATERIAUX**  
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !  
Nous sommes juste en face  
du Musée de la Rose

- GRISY MATERIAUX -  
rue de la Gare  
77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38  
Portable : 06 33 49 67 31  
Mail : [grisymateriaux@orange.fr](mailto:grisymateriaux@orange.fr)



Site internet :  
[www.grisy-materiaux.fr](http://www.grisy-materiaux.fr)

**Vente aux professionnels  
et particuliers**

**FOURNITURE DE MATERIAUX  
POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges  
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

**Livraison dans la journée  
sur chantier ou à domicile**

Ouvert du Lundi au Vendredi :  
7h -12h / 13h30-17h30  
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption

**VOTRE PARTENAIRE IMMOBILIER**  
à Grisy-Suisnes et ses environs

**01 64 05 40 00**  
[www.bel-immo.fr](http://www.bel-immo.fr)



AGENCE  
**Bel'immo**

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

190, rue du Général Leclerc  
**77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Sortie BRIE - Direction COUBERT  
Ouvert du lundi au samedi de 9H00 à 19H00



**VENDRE, ACHETER, LOUER,**  
la clé de votre projet - **Estimation gratuite**

## 4<sup>ème</sup> édition de Fleurs en Fête en juin 2017

Comme les années précédentes de nombreux exposants ont répondu présents à notre manifestation animée cette année par l'harmonie de Coubert, sous un soleil de plomb.



## Floralies de Vincennes



**Suite à la demande du Jardin Botanique de Paris, notre association a représenté le village lors des Floralies de Vincennes les 23 et 24 septembre 2017, manifestation qui a rassemblé plus de 3 000 visiteurs.**

*Notre stand a rencontré un vif succès. Nombreux contacts notamment avec le chef jardinier des Jardins de Bagatelle, avec qui nous entamons une étroite collaboration.*





Noël au musée  
le 9 et 10 décembre 2017

Comme l'année dernière,  
le Père Noël n'a pas hésité à venir  
au musée suite à l'invitation qui lui  
avait été adressée.

Il a beaucoup apprécié le chalet  
spécialement préparé pour réaliser  
des photos avec les enfants.



**concert**  
allons voir si la Rose...

musique et poésie

Haendel  
Scarlatti  
Purcell  
Chardavoine  
Lambert  
Couperin  
Rameau  
Saint Exupéry  
de Lorris  
Rilke...

**VENDREDI**  
**23 MARS 2018**  
20h découverte du musée  
20h30 concert

Musée de la Rose  
ancienne gare de Grisy-Suisnes,  
6 rue de la Gare  
77166 Grisy-Suisnes

Éléna RAYEUL  
claveciniste

Audrey LEVASSORT  
flûtiste

Luc-Emmanuel BETTON  
contre-ténor

tarifs : 12€ / 6€ (moins de 12 ans)  
réservation au 06 82 45 09 64

*Château au Parc de la Rose*  
*Musée de la Rose*

Sur réservation au 06 82 45 09 64



2018

**Nocturnes au musée les samedis 3 et 10 février 2018**

En 2018, 4 séances sont programmées :  
le 3 février à 18 h 30 et 20 h 30,  
le 10 février mêmes horaires.

Réservation impérative au 06 82 45 09 64 - 10 €

**Concert au musée le vendredi 23 mars 2018 à 20 h**  
Clavecin, flûte et contre-ténor vous enchanteront le temps d'un  
concert sur le thème de la rose.

Sur réservation au 06 82 45 09 64  
12 € adulte - 6 € enfants moins de 12 ans

## Cérémonie et Banquet du 11 Novembre



*La capricieuse météo du 11 novembre n'aura pas permis, cette année, de réunir le plus grand nombre à notre bel hommage rendu aux acteurs de la Première Guerre Mondiale.*

*Pourtant la Bénédiction en l'Eglise Nore-Dame-des Roses, la levée des couleurs au Carré Militaire et les dépôts de gerbes au Monument aux morts ont été empreints de toute la solennité due à cette 99<sup>ème</sup> commémoration.*

*A l'instar des Poilus bravant la pluie glaciale, les Porte-drapeaux et la Fanfare des Gués de l'Yerres ont accompagné le cortège.*



*Après cette cérémonie officielle et le moment de retrouvailles offert par la Municipalité autour du verre de l'Armistice, la « Popote du 11 Novembre » proposée par la Fraternelle des Anciens Combattants, délicieusement préparée par Olivier CAMEK, ponctuée en final, d'un dessert issu « Des délices de Grisy », a enchanté les papilles des 70 convives présents, heureux de se retrouver pour cet instant de convivialité.*

## Les élèves des cours moyens au Musée des Anciens Combattants

Le Vendredi 10 novembre, nous sommes allés au Musée des Anciens Combattants pour célébrer l'armistice du 11 novembre et rendre hommage aux Morts.

*Il y avait plein de casques de soldats, plein de choses que les soldats avaient utilisées lors de la Première Guerre Mondiale, des armes et même des maquettes de maisons détruites. C'est dommage que le Musée n'était pas très grand mais je crois aussi que c'est parce qu'on était nombreux.*

*Mathilde*

*J'ai bien aimé cette sortie car le sujet m'a intéressé.*

*Romane*

*Nous avons vu des fusils, des casques de soldats, des gourdes, des costumes, des couteaux et des masques à gaz... J'ai appris que la guerre était de 1914 à 1918 et que les Français combattaient contre les Allemands. Ils faisaient des tranchées pour se protéger.*

*Louise*

*Je me suis amusé parce qu'il y avait des fusils, des gourdes, des bombes.... Et il y avait des personnes qui expliquaient bien.*

*Natan*

*Les personnes qui s'occupaient du Musée, le maître et la maîtresse nous ont montré des objets et expliqué à quoi ils servaient. Et vers la fin on a pu regarder un peu mieux le Musée et ça m'a plu.*

*Léa*

*Nous avons vu des grenades, des fusils, des casques, des casseroles, du carton avec un parchemin à l'intérieur pour annoncer aux familles la mort de leur proche. J'ai aimé car je ne connais pas tout sur la Première Guerre Mondiale.*

*Clément*

*J'ai aimé car on a appris beaucoup de choses sur le sujet et on a vu des casques, des masques à gaz...*

*Matthias*

*C'était bien quand il y avait des objets à deviner, mais se promener dans le Musée et regarder les objets en posant des questions c'était bien aussi.*

*J'ai adoré quand ils ont déployé le brancard et sorti le vieux rasoir.*

*Irène*

*On a vu des objets qui dataient de la Première Guerre Mondiale. Ensuite on a vu le monument aux morts, on a regardé les noms des soldats morts pour la France. J'ai bien aimé quand on a visité le musée car il y avait plein d'objets anciens et j'ai trouvé ça très intéressant surtout quand le maître a expliqué certains objets.*

*Margot*

Nous aussi, les enfants, avons apprécié ce moment en votre compagnie et l'intérêt que vous portez à ces grands moments de notre Histoire, que sont les guerres.

Merci aux enseignants présents, de savoir profiter de l'existence de ce Musée pour agrémenter les leçons d'une façon ludique et vivante.

La transmission aux générations futures ne doit pas s'éteindre.

JACQUELINE – GISELE – MICHEL – JEAN-CLAUDE



**Bientôt 2 ans que mon concept "RENCONTRES" est officialisé, auprès de la Chambre des Métiers, au travers de ma profession... La coiffure, depuis 32 ans dans votre village, pour ceux qui l'ignorent encore.**

Ce début d'année est propice à un premier bilan de cette activité annexe, pour laquelle je déploie BÉNÉVOLEMENT beaucoup de temps et d'énergie. Devant le succès fulgurant et les résultats étonnants, dont je suis la première surprise, j'ai été amenée à créer une association, dans laquelle plusieurs personnes sont venues me rejoindre afin de m'aider, toujours bénévolement, pour plus de crédibilité auprès de certaines personnes de la commune qui n'ont vraisemblablement pas tout à fait compris le but de ma démarche. Réserve exclusivement aux célibataires, divorcé(e)s, séparé(e)s, veuf(ve)s, de tous âges et venant de toute l'Île de France, permettant de faire connaître le village par le biais des médias, reportages T.V., interviews Radios, de multiples articles dans les journaux... et bientôt au cinéma, dans un film documentaire.

**Ce concept est avant tout, fait pour créer du lien entre les personnes isolées, donner de l'espoir aux déçus, pour certains, les aider aussi à faire face aux accidents de la vie, dont personne n'est à l'abri (j'en sais quelque chose...) et PEUT-ETRE, rencontrer L'AMOUR...**

Des événements festifs et conviviaux sont organisés pour faciliter les rencontres dans la joie, la bonne humeur et dans un état d'esprit sain et sans AMBIGÜITÉ !

**Mon fichier compte actuellement plus de 400 participants, sans droit d'adhésion, pratiquement autant d'hommes que de femmes.**

**Déjà une cinquantaine de couples formés depuis le début de l'aventure.**

A tous ceux qui ont aidé de près ou de loin, aux préparatifs, à l'organisation ainsi qu'à l'animation des 7 événements de l'année 2017, afin que ceux-ci soient un succès : le 14 février "Saint Valentin", le 1<sup>er</sup> avril "soirée costumée" le 7 mai "pique-nique", le 4 juin "soirée tropicale", le 1<sup>er</sup> octobre "ambiance portugaise", le 11 novembre "soirée festival de Cannes" et enfin le 31 décembre "le réveillon du Nouvel An", un grand MERCI pour leur gentillesse, leur disponibilité, leur patience et compréhension face à mes exigences.

**PROCHAINS RENDEZ-VOUS :**

- MERCREDI 14 FEVRIER 2018, pour une "SAINT-VALENTIN..... autrement" ambiance "CHIC et CHOC".
- DIMANCHE 1<sup>er</sup> AVRIL 2018, soirée costumée.

Avec le ♥, Carine (Présidente)

Page Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes - Tél.: 06 23 77 38 58



**Un documentaire de cinéma en tournage sur Carine Lopes**

Grisy-Suisnes, juillet 2017.  
Vincent Deby, à gauche, avec son assistant.

Vincent Deby, journaliste à BFMTV formé à l'INA à la création documentaire, tourne actuellement un documentaire de cinéma sur Carine Lopes et son concept de rencontres pour célibataires à Grisy-Suisnes : « Il s'agira d'un film d'1 h 20 dans le genre des documentaires de Raymond Depardon, avec des plans très cinématographiques et travaillés, beaucoup de dialogue, sans voix off, laissant vivre le récit et où Carine joue son propre rôle ».

Pourquoi ce sujet ? « Il s'agit bien plus que d'une coiffeuse entremetteuse, confie le réalisateur de 41 ans. Cette femme est une battante qui a des souffrances et blessures intérieures terribles liées aux hommes. D'une générosité absolue, elle donne sans compter. En aidant les célibataires, c'est sa manière de se reconstruire. Elle transmet l'idée qu'il ne faut pas perdre espoir, qu'il faut continuer d'y croire. »

Un quart du tournage est déjà effectué. Une première bande-annonce est bientôt prête. Vincent Deby cherche aujourd'hui une chaîne de télévision pour être partenaire du projet. Contact : vincent@pressebouton.fr



13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes  
Tél. 01.60.62.70.13

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30  
Le dimanche matin : 7 h - 13 h



*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt...  
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER**

**6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES**

*Pour tous renseignements s'adresser à Valérie*

**Tél.: 01 60 29 26 09**

**Mobile : 06 74 69 95 52**



Catherine Oriot  
Adjointe  
aux affaires sociales



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
du CCAS

## Informations générales

### Permanence C.C.A.S.

Pour rappel, la permanence C.C.A.S. se tient tous les mardis de 14 h à 17 h. Pour en bénéficier, inutile de prendre RDV ; il vous suffit juste de vous présenter à l'accueil de la mairie.

### Contacts

au 01.64.05.90.03  
également par e-mail [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)



### Permanence juridique

Madame NEEL, conseillère juridique, vous reçoit sur rendez-vous le 2<sup>ème</sup> vendredi et le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois dans les locaux de la mairie à titre gratuit.

Pour tous renseignements concernant le C.C.A.S. (dossier, événements, RDV juridique...),

### Repas de fin d'année pour les aînés (plus de 65 ans)

C'est dans une ambiance festive, que s'est déroulé le dimanche 8 octobre au centre Notre-Dame-des-Roses, le repas des aînés. Deux charmantes jeunes femmes ont ravivé des souvenirs et ont fait danser l'ensemble de la salle jusqu'au bout de l'après-midi...

Merci à Olivier Traiteur pour l'excellent repas servi.

*Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, pour une sortie surprise....*

### Distribution des colis de Noël aux anciens



la commune est toujours très attentionnée pour ses aînés. La distribution s'est déroulée en mairie les mardis 28 novembre et 5 décembre de 14 h 00 à 16 h 00. Pour les personnes qui n'ont pas pu se présenter, les colis sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Au total 200 colis ont été distribués.

*Un grand remerciement à toute l'équipe de bénévoles : Danielle, Véronique, Monique, Jacqueline, Michel.*

### Brocante des enfants



Elle s'est déroulée le samedi 25 novembre dans la salle polyvalente.

Les enfants étaient ravis de pouvoir vendre leurs jouets et repartir avec une petite cagnotte qui va leur permettre de les renouveler. Les parents ont pu faire un peu de vide dans les chambres de leurs bambins.

*Rendez-vous l'année prochaine. Merci de votre participation.*

### Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

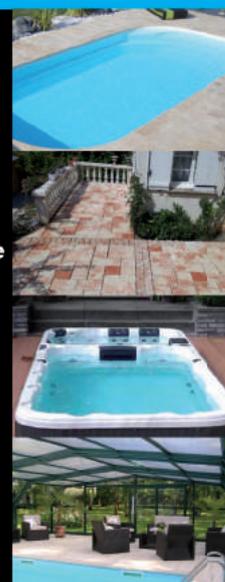
**01 64 88 61 42**  
**06 07 35 38 90**

Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

[www.piscinepaysage.fr](http://www.piscinepaysage.fr)

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes



**LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS**

# Comité des fêtes



Marché  
de  
Noël





## Noël des enfants



Pour la deuxième année consécutive, le comité des fêtes a souhaité que la fête de Noël permette à toutes les familles de partager ce moment festif avec leurs enfants. Si seuls les plus petits ont pu faire un bisou au père Noël, prendre une photo avec lui et recevoir une petite mallette de bonbons ou sculpter des ballons, par contre tous ont pu profiter du conte de Noël pyrotechnique et du goûter.



*L'équipe du comité des fêtes*



Sculpture de ballons



**i@d**  
iadfrance.fr

**Votre conseillère  
en immobilier**

vous présente  
ses

**Meilleurs  
Vœux  
2018**

 **Sandrine DURAND**  
**06 40 95 19 98**

**S-Style Beauté**  
*Le style jusqu'au bout des ongles.*  
www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de vos envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincillant, la permanente de cil.

A Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.



Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr

 **Au Coeur de Soi**  
L'équilibre et le bien être pour tous

**Sandrine DELHOMME**  
**SOPHROLOGUE**  
Certification Professionnelle  
Inscrite au Répertoire National

06 73 18 98 71  
Consultations sur RV

Cabinet privé  
9 Rue Paul Doumer  
77166 GRISY SUISNES

Accompagnements personnalisés

www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com

  
Chambre  
Syndicale de la  
Sophrologie



**Rayon "Point Chaud"**

-  Parking
-  Essence 24h/24h
-  Distributeur automatique de billets
-  Photocopieur
-  Développement photo
-  Photos d'identité

**25, rue Pasteur**  
**77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

**Horaires d'ouverture :**  
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30  
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30  
et le dimanche de 9h à 12h30



## ESPACE JEUNES

L'espace Jeunes n'a malheureusement pas ré-ouvert ses portes.

Malgré les efforts que nous déployons pour trouver des animateurs compétents et fiables, les postes restent toujours à pourvoir. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

## Cours de couture

Vendredi de 14 à 16h

## Service retouches

Samedi de 13h30 à 14h30

### Grisy Suisnes

Centre Notre Dame des roses  
(derrière l'église)

Laurence donne les cours, prend en charge vos retouches et la transformation de vos vêtements

06 19 85 81 06  
[mretfilles.canalblog.com](http://mretfilles.canalblog.com)

## CEREMONIE

### NOUVEAUX ARRIVANTS - MEDAILLES DU TRAVAIL - CITOYENNETE



Cette année, les cérémonies des nouveaux arrivants, de remise des médailles du travail et de la citoyenneté se dérouleront le même jour, à savoir le samedi 10 mars 2018 à 15 h en salle du conseil municipal.

Pour chaque cérémonie, les récipiendaires recevront un carton d'invitation.

Toutefois, les personnes nouvellement installées sur la commune de Grisy-Suisnes sont invitées à se faire connaître via le coupon réponse ci-dessous à retourner en Mairie ou bien en envoyant un mail à [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)



## COUPON REPONSE - NOUVEAUX ARRIVANTS

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Date d'installation : .....

Nombre de participants : .....

**A retourner : Mairie - Place de la Mairie - BP 1 - 77166 GRISY-SUISNES**



# Calendrier des manifestations

## Février

**SOIRÉE SAINT-VALENTIN - LA RENCONTRE AUTREMENT**  
Mercredi 14 février 2018

**NOCTURNE AU MUSÉE DE LA ROSE**  
Samedi 3 et 10 février 2018  
Musée de la Rose - 20 h

## Mars

**CEREMONIE DE CITOYENNETE - Mairie**  
**MEDAILLES DU TRAVAIL - NOUVEAUX ARRIVANTS**  
Samedi 10 mars 2018  
Salle du conseil municipal - 15 h

**CONCERT AU MUSÉE DE LA ROSE**  
Vendredi 23 mars 2018  
Musée de la Rose - 20 h

## Avril

**SOIRÉE COSTUMÉE - LA RENCONTRE AUTREMENT**  
Dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018

**CHASSE AUX ŒUFS**  
Dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018 - Square du gymnase

## Mai

**BROCANTE**  
Dimanche 6 mai 2018

**FÊTE FORAINE**  
Samedi 12 et dimanche 13 mai 2018

## ETAT CIVIL 2017

Liste des naissances  
dont les parents ont autorisé  
la publication.



### Naissances

18/01/2017	CHERIFI Ilyan
07/04/2017	DENIS Solène, Loreena, Juliette
13/04/2017	RAGONNET Clément, Baptiste
27/05/2017	MACHADO DOS SANTOS Diana
01/06/2017	SANTIAGO LEROUX Sara, Francisca, Dominique
06/06/2017	GANDOIS Thimothée, Vincent, Jordan
22/06/2017	SALINGUE Lucas
02/09/2017	VANO Swan, Sarah, Vesna
13/09/2017	BAZELAIRE Jade
05/10/2017	DIARRA Malia, Fanta, Adja, Luccia
03/11/2017	BERNARD Pierre, Laurent, Michel, Tom
20/11/2017	COMPIEGNE Sacha, Alexandre
21/11/2017	CARPENT Jules, Malo
28/11/2017	ORIOU Jules, Michel, Pascal



### Mariages

08/04/2017	LEFEBVRE Nathalie – PERANI Christophe
17/06/2017	MUSSATTI Valérie – RIBEIRO Gabriel
05/08/2017	MARTAGUET Charlotte – VALENTE Marcelino
23/09/2017	WROBLEWSKI Vanessa – BERLIE Romain

### Décès



03/01/2017	VIGNOLET Madeleine épouse MARCHAND
21/02/2017	FOURNIER Christine, Michèle, Marie épouse BUSSELIN
10/02/2017	BLANPAIN Jean, François
22/03/2017	MARCHAND Claude, Adrien
18/04/2017	LORCY Marie, Julienne veuve GRISON
03/05/2017	BRISSON Francette, Louise, Adéline veuve LECORNÉ
24/05/2017	VAN OVERTVELD Lucien, Paul, Théodule
31/05/2017	WINTERSTEIN Deven, Charles
15/07/2017	MARTEAU Clément, Jean, René
01/09/2017	PIQUET René, Gaston, Alfred
11/09/2017	DELAUNAY Lucien, Georges
25/11/2017	BOYER Jean, André
27/11/2017	LEMAITRE Roger

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

## SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40

## TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -  
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -  
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -  
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33

## Food Truck Churrasqueira



**LE JEUDI  
A GRISY-SUISNES  
Place de la Mairie**

**07 88 42 32 77**

**ftmoca@gmail.com**



## CALENDRIER de COLLECTE

### DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 12 février	TRI SELECTIF
Vendredi 16 février	ENCOMBRANTS
Lundi 26 février	TRI SELECTIF
Lundi 12 mars	TRI SELECTIF
Vendredi 16 mars	ENCOMBRANTS
Lundi 26 mars	TRI SELECTIF
Lundi 9 avril	TRI SELECTIF
Vendredi 20 avril	ENCOMBRANTS
Lundi 23 avril	TRI SELECTIF
Lundi 7 mai	TRI SELECTIF
Vendredi 18 mai	ENCOMBRANTS
Lundi 21 mai	TRI SELECTIF
Lundi 4 juin	TRI SELECTIF
Vendredi 15 juin	ENCOMBRANTS
Lundi 18 juin	TRI SELECTIF

## GRISY-SUISNES



**ORDURES MENAGERES : LE MARDI**



**COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**



**ENCOMBRANTS : LE 3<sup>ème</sup> VENDREDI DU MOIS**



*Toute l'équipe municipale  
vous présente ses Meilleurs Vœux  
pour la nouvelle année.*



M E I L L E U R S V Œ U X